

MAE : Rappel immédiat de l'ambassadeur d'Algérie à Rabat p.2

FIN DE LA BROUILLE ENTRE RYAD ET ABU DHABI

LA **NR**

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

www.lnr-dz.com



p.4

UN VENT D'OPTIMISME SOUFFLE, L'OPEP+ VALIDE LA HAUSSE DE LA PRODUCTION

Quotidien d'information indépendant - N° 7115 - Lundi 19 juillet 2021 - Prix : 10 DA

AÏD EL ADHA

Le respect des consignes sanitaires, impératif



Pour la deuxième année consécutive, la célébration de l'Aïd el Adha se déroule dans un contexte sanitaire plein de risques à cause de la pandémie de Coronavirus qui sévit dans notre pays depuis mars 2020 et qui continue, comme ailleurs dans le monde, à faire des victimes et à imposer ses contraintes. p.3

©Ph: Fateh Guidoum/PPAgency

Soutien de Rabat à un prétendu "droit à l'autodétermination du peuple kabyle" Une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale p.2



EN AUGMENTANT LES CAPACITÉS DES BANQUES À FINANCER LES INVESTISSEMENTS

«Le programme de refinancement post-Covid plus qu'un soutien à la relance économique» p.4

FACE À LA RECRUESCENCE DES CONTAMINATIONS



LES SPÉCIALISTES TIRENT LA SONNETTE D'ALARME p.3

Chiffre du jour

Opep+ : accord pour l'augmentation de la production de 400.000 b/j à partir d'août prochain

Aïd El-Adha

Le Président Tebboune reçoit un appel téléphonique de son homologue tunisien

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier dimanche, un appel téléphonique de son homologue tunisien, Kaïs Saïed, qui l'a remercié pour soutien apporté par l'Algérie à la Tunisie dans sa lutte contre la pandémie de la Covid-19, et lui a présenté ainsi qu'au peuple algérien ses vœux à l'occasion de la fête de l'Aïd El-Adha.

Complexe gazier «Touat»

Une série de mesures pour une production de 12 millions de m³

La capacité de production du complexe gazier «Touat» dans la wilaya d'Adrar devra atteindre 12 millions de m³, en septembre prochain, ce qui représente sa capacité nominale de production et ce, grâce à une série de mesures prévues à cet effet.



Boumerdès

Plus de 2,1 millions d'estivants sur les plages depuis début juin

Plus de 2,1 millions d'estivants de différentes wilayas du pays ont, depuis juin dernier, afflué vers les plages de la wilaya de Boumerdès, en dépit des conditions sanitaires difficiles liées à la propagation de la Covid-19, a-t-on appris

Soutien de Rabat à un prétendu "droit à l'autodétermination du peuple kabyle"

Une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale

L'action à laquelle s'est livrée la représentation diplomatique du Maroc à New York, à savoir la distribution d'une note aux Etats membres des Non-Alignés, dans laquelle elle soutient un prétendu «droit à l'autodétermination du peuple kabyle» a suscité de vives réactions chez la classe politique nationale, diplomates, parlementaires et journalistes.

«Une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale. Un grave dérapage diplomatique. Un précédent grave et dangereux de la part du voisin de l'Ouest», ont-ils estimé.

C'était lors d'une halte organisée, avant-hier samedi, par l'association Machâal Echahid, en coordination avec le Collectif des journalistes algériens solidaires avec le peuple sahraoui (Cjasps), dans le cadre du Forum de la Mémoire, marquant le 103^e anniversaire de la naissance du défunt leader et ancien président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, sous le thème «Mandela : de la guerre de libération au soutien aux mouvements de libération... Cas du Sahara occidental».

L'action à laquelle s'est livrée la représentation diplomatique du Maroc à New York, à savoir la distribution d'une note aux Etats membres des Non-Alignés, dans laquelle elle soutient un prétendu «droit à l'autodétermination du peuple kabyle», est une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale, venant d'un voisin frère auquel nous lient des relations de fraternité, de géographie et de langue, mais la diplomatie marocaine tombe à plusieurs reprises dans des embûches, a estimé le représentant du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, l'ambassadeur Salah Boucha.

«L'Algérie vit actuellement un ensemble de défis qui doivent être relevés, le dernier étant l'action à laquelle s'est livré le Maroc lors de la réunion des pays des Non-Alignés», a-t-il indiqué.

L'Algérie, a-t-il poursuivi, vit actuellement une période appelée célébration de la Mémoire, car, a-t-il soutenu, nous croyons que sans l'écriture de la Mémoire, nous ne pouvons exalter la Révolution du 1^{er} Novembre et ses



Le Maroc n'en est pas à sa première manipulation visant notre pays.

(Photo:DR)

valeurs. «L'Algérie possède un héritage incomparable et il importe de le promouvoir et de le transmettre aux prochaines générations, afin que nous puissions relever les défis», a poursuivi.

Ingérence du Maroc dans les affaires intérieures de l'Algérie

Le Conseil de la Nation formule l'espoir de voir le régime marocain rectifier ce grave et vil dépassement

Le bureau du Conseil de la Nation, présidé par Salah Goudjil, président du Conseil de la Nation, a formulé, avant-hier samedi, l'espoir de voir le régime marocain faire amende honorable et rectifier ce grave et vil dépassement qu'il assimile à un reniement profond et une atteinte sans commune mesure au droit international et à un dérapage sans précédent vers l'abîme de la part d'une diplomatie mineure qui a atteint un niveau d'ineptie et de l'aventurisme sans équivalent vis-à-vis de tout ce que représente l'Algérie. «L'Algérie de Novembre, l'Algérie des sacrifices, de la dignité et de la fierté, ne pardonnera jamais une telle vilenie de l'apartheid d'un régime habitué qu'il est aux basses manœuvres, aux complots et aux atteintes aux valeurs sacrées des pays du voisinage», a indiqué, avant-hier samedi, un communiqué du Conseil de la Nation.

Le bureau du Conseil de la Nation, a poursuivi la même source, a accueilli avec un grand étonnement la déclaration, inacceptable et insensée, du représentant du Royaume du Maroc aux Nations unies, dans laquelle il a clairement affirmé et de manière officielle le soutien du Maroc à ce qu'il a qualifié selon ses dires, «le droit à l'autodétermination du peuple kabyle», une position que le Bureau du Conseil de la Nation considère comme étant dénuée de tout sens diplomatique ou moral. «Cette déclaration est l'expression d'une gêne ancienne et qui se renouvelle par rapport aux succès réalisés par l'Algérie qui se dirige avec sérénité et fermeté, sous la conduite d'Abdelmadjid Tebboune, président de la République, vers la consolidation de son édifice institutionnel et le renforcement de l'indépendance de sa décision politique», note le communiqué.

Cette position marocaine, estiment les rédacteurs du document, est une interprétation erronée et irrationnelle qui s'éloigne du cours de l'histoire ainsi que de la réalité du présent et des perspectives d'avenir, faite par un régime qui est friand de complots et de manœuvres qui ne cesse de réitérer et de recopier les complots qu'il a ourdis contre notre pays durant les temps anciens, la période de la résistance populaire et jusqu'à l'Algérie du 1^{er} Novembre 1954. «Ce régime feint d'ignorer le capital militant et révolutionnaire du peuple algérien qui a défait les grandes puissances coloniales les âges grâce aux sacrifices, à l'héroïsme et au tribut du sang des Martyrs», a souligné la même source, rappelant que le peuple algérien a reconquis son indépendance après une âpre lutte qui a coûté la vie à un million et un demi-million de Martyrs.

R.M.

suivi Salah Boucha pour qui, les politiques, journalistes et diplomates doivent connaître la mémoire de la Guerre de libération et l'histoire de Mandela et de la lutte du peuple sahraoui contre l'occupation.

Le Marocain Omar Hilale, a pour sa part, observé le diplomate algérien Noureddine Djoudi, n'est pas un ambassadeur car, a-t-il indiqué, il ne respecte pas les us diplomatiques.

«Les Kabyles sont libres», a affirmé ce diplomate, rappelant qu'après l'attaque de l'Algérie par le Maroc, en 1963, le colonel Mohand Oulhadj est allé défendre l'Etat algérien.

De son côté, le ministère des Affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger a condamné cet acte et accusé le Maroc d'irresponsabilité, de manipulation et de soutien au groupe terroriste connu.

«La représentation diplomatique marocaine à New York a fait distribuer aux Etats-membres des Non-Alignés une note officielle dont le contenu consacre formellement l'engagement du royaume du Maroc dans une campagne hostile à l'Algérie.

Face à cette situation née d'un acte diplomatique douteux émis par un ambassadeur, l'Algérie, République souveraine et indivisible, a le droit d'attendre une explication de la position officielle», lit-on à travers un communiqué de ce département ministériel.

Cette communication, a poursuivi la même source, constitue un aveu de culpabilité concernant le soutien marocain multiforme actuellement apporté à un groupe terroriste connu, comme ce fut le cas, rappelle le ministère des Af-



REPÈRE

MAE

Rappel immédiat de l'ambassadeur d'Algérie à Rabat

Dans la Déclaration du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, rendue publique le 17 juillet 2021, il a été indiqué que l'Algérie attendait du Royaume du Maroc qu'il clarifie sa position définitive sur la situation d'une extrême gravité créée par les propos inadmissibles de son ambassadeur à New York. Depuis lors, et en l'absence de tout écho positif et approprié de la partie marocaine, il a été décidé aujourd'hui, le rappel, avec effet immédiat, pour consultations, de l'Ambassadeur d'Algérie à Rabat, sans préjudice d'autres mesures éventuelles en fonction de l'évolution de cette affaire.

Agence

fares étrangères et de la communauté nationale à l'étranger, avec le soutien aux groupes terroristes qui ont causé l'effusion de sang des Algériens au cours de la décennie noire.

«Cette déclaration diplomatique marocaine risquée, irresponsable et manipulatrice, s'inscrit dans une tentative à courte vue, réductrice et vaine, visant à créer une confusion honteuse entre la question de la décolonisation ainsi reconnue par la communauté internationale et ce qui est un complot contre l'unité de la nation algérienne», a ajouté le communiqué du MAE.

Rabah M.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Aïd el Adha

Le respect des consignes sanitaires, impératif

Pour la deuxième année consécutive, la célébration de l'Aïd el Adha se déroule dans un contexte sanitaire plein de risques à cause de la pandémie de Coronavirus qui sévit dans notre pays depuis mars 2020 et qui continue, comme ailleurs dans le monde, à faire des victimes et à imposer ses contraintes.

Cette année, c'est dans une atmosphère de forte inquiétude que les Algériens s'apprentent à faire la fête. Depuis quelques semaines, la situation épidémiologique s'aggrave de jour en jour. Pour samedi, le bilan établi par le ministère de la Santé fait état de 1.107 nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), enregistrés les dernières 24 heures, et 12 décès. Le total des cas confirmés de Coronavirus s'élève ainsi à 152.210 et celui des décès à 3.922 cas.

Le ministère de la Santé a rappelé que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen, vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

La Commission de la Fatwa qui relève du ministère des Affaires religieuses a mis en avant l'impéra-



■ L'an dernier, les dégâts avaient été limités grâce au dispositif mis en place la veille de l'Aïd qui était déjà perçu comme étant à très haut risque sanitaire. (Photo : D.R)

tif respect des mesures préventives, en vue d'empêcher l'augmentation de la propagation du Coronavirus, et ce, en appliquant quelques précautions relatives à la prière de l'Aïd et au sacrifice du mouton : respecter les horaires d'entrée et de sortie aux mosquées et salles de prière, alléger la prière de l'Aïd et ses deux prêches ; appliquer le protocole sanitaire, c'est-à-dire la distanciation physique, porter le masque, se laver les mains, éviter de se saluer avec les mains, utiliser son tapis personnel, éviter les regroupements, renforcer les mesures de désinfection, d'hygiène et d'aération dans les mosquées; désin-

fection impérative du matériel d'égorgeage et d'écorchage en évitant leur échange ou emprunt ; réduire le nombre de participants à l'opération du sacrifice ; éviter d'effectuer le sacrifice au niveau des espaces et rues que les pouvoirs publics s'emploient à désinfecter.

La Commission suggère d'effectuer le sacrifice le deuxième, voire le troisième jour de l'Aïd El-Adha. Elle recommande d'éviter les réunions, les visites familiales et les déplacements aux cimetières. Elle conseille de recourir aux SMS et aux e-mail pour l'échange des vœux. Implicitement, la Commission de la Fatwa recommande de

ne pas effectuer le sacrifice du mouton s'il est accompagné du risque avéré de propagation du Coronavirus, car ce rituel est invalidé dans ce cas.

Elle rappelle que le sacrifice est «un rituel de l'Islam et une tradition prophétique pour celui qui peut se le permettre et non une obligation». La Commission rappelle également la règle religieuse permettant le sacrifice collectif (bovin ou camelin) ainsi que la possibilité pour le croyant de dédier le sacrifice à des proches.

Ces solutions permettent d'éviter les regroupements et les rassemblements favorisant la propagation du virus. L'achat et le sacrifice du mouton peuvent être confiés à un abattoir agréé ou à des professionnels tels que les bouchers, c'est d'ailleurs, selon la Commission, plus judicieux pour la sécurité et la prévention contre la propagation de cette épidémie.

En fait, il s'agit de tout faire pour éviter les regroupements des croyants lors de l'accomplissement de ce rite. Toutes ces recommandations seront-elles appliquées par les Algériens? L'an dernier, les dégâts avaient été limités grâce au dispositif mis en place la veille de l'Aïd El-Adha qui était déjà perçu comme étant à très haut risque sanitaire alors que le nombre de contaminations n'avait pas atteint les 700, et pourtant, fin juillet 2020, on s'en souvient, beaucoup avait plaidé pour interdire le sacrifice du mouton. La prière de l'Aïd El-Adha avait été accomplie à domicile.

Il y avait l'interdiction de la circulation routière, y compris des véhicules particuliers, durant les deux jours de l'Aïd.

Lakhdar A.

Face à la recrudescence des contaminations

Les spécialistes tirent la sonnette d'alarme

Le Professeur Kamal Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie et président du Conseil scientifique de l'Établissement public hospitalier (EPH) de Rouiba, a fait savoir que la propagation du variant Delta a touché les jeunes, étant donné que la campagne de vaccination avait concerné au début les personnes âgées, les malades chroniques uniquement. Selon lui, 30% des malades atteints du Covid 19, actuellement hospitalisés, sont des jeunes.

Il a expliqué ce phénomène par les caractéristiques du variant Delta, sa virulence et sa forte contagion qui s'attaque indistinctement aux personnes quel que soit l'âge, y compris en bas âge. Pour lui, l'immunité collective ne pourrait être atteinte que par la vaccination ou la contagion avec un taux de 85 % pour le variant Delta, alors que pour la souche du virus, il faut 60 à 70 % d'immunisés. Dans une émission de la télévision nationale, à laquelle il a été invité en compagnie du Pr. Amine Salmi, chef de service urgences et réani-

mation du CHU Mustapha Pacha, le Pr. Kamal Djenouhat s'est «inquiété de la réticence du corps médical à se faire vacciner», car cela pourrait, selon lui, «conduire à une hausse des contaminations au Covid-19 chez cette catégorie du fait des contacts directs et permanents avec les cas hospitalisés».

Il a invité, dans ce cadre, les personnels du secteur de la santé à participer à l'opération de vaccination pour laquelle l'Etat a mis en place tous les moyens nécessaires «pour éviter la propagation du Covid-19 notamment le variant Delta».

Interrogé sur la réinfection au Covid-19 chez les cas vaccinés, Pr. Djenouhat qui n'a pas écarté ce cas de figure, a expliqué que le vaccin «protège à hauteur de plus de 60%. En cas de réinfection, le cas n'est pas très grave».

Il a cité les cas admis à l'EPH de Rouiba, pour faire observer que «45% des tests ressortent positifs. Le problème alarmant réside dans les cas contact qui circulent librement, participant, ainsi, à la

propagation du Covid-19». Pour sa part, le chef de service urgences et réanimation au CHU Mustapha Pacha, Pr. Amine Salmi, a tiré la sonnette d'alarme sur la nécessité de se faire vacciner, en soulignant que «sur un total de 30 cas positifs au Covid-19 qui se trouvent au service réanimation, un seul cas s'est fait vacciner, démontrant, ainsi, que certaines catégories de la société ne prennent pas conscience quant à l'importance du vaccin et ne respectent pas les gestes barrières».

Il estime que la poursuite de la situation épidémiologique sur cette cadence, la non-réalisation d'un taux important de population vaccinée et le non-respect des gestes barrières, pourraient aboutir à des complications plus dangereuses, notamment le manque de lits de réanimation. Les deux spécialistes ont appelé tous les citoyens à l'impératif de faire preuve de vigilance durant l'Aïd El-Adha et d'éviter les rassemblements et les visites familiales.

L. A.

CONSIGNES

Aïd El-Adha

Appel au respect des consignes

La direction générale de la Protection civile (DGPC) a appelé avant-hier les citoyens à respecter, à la veille de la célébration de l'Aïd El-Adha, les consignes afin de prévenir les divers accidents qui peuvent survenir tels que les incendies et les blessures graves dus à la mauvaise utilisation des couteaux, hachoirs et autres appareils de cuisson.

«A l'occasion de la célébration de l'Aïd El-Adha, et vu la situation sanitaire exceptionnelle due à la pandémie Covid-19, la direction générale de la Protection civile recommande à tous les citoyens de respecter les consignes afin de prévenir les divers accidents tels que les incendies et les blessures graves dus à la mauvaise utilisation des couteaux, hachoirs et appareils de cuisson. Ce qui cause, chaque année, beaucoup de victimes, en particulier des enfants», a précisé la DGPC dans un communiqué.

Pour ce faire, la même source a recommandé de «ne jamais mettre les couteaux et les haches à même le sol et à la portée des enfants, d'entreposer bien les chalumeaux, la tabouna, les allumettes et les briquets, de vérifier la conformité du tuyau et du détendeur de gaz utilisés pour relier la bouteille de gaz butane et la tabouna».

Entres autres recommandations, «de ne pas laisser les chalumeaux et la tabouna allumés sans surveillance, d'empêcher les enfants de s'approcher du feu et de jouer avec les allumettes, et de ne jamais effectuer de barbecue à l'intérieur ou à proximité des forêts».

La Protection civile appelle également les citoyens à «éviter de se rassembler en sortant de la mosquée, tout en respectant la distanciation physique d'au moins 1 mètre, à ne pas se rassembler lors de l'abattage du sacrifice, à ne pas échanger les outils d'abattage et à se laver les mains avant, pendant et après l'abattage».

En outre, il est préférable, estime le DGPC, d'utiliser une pompe à air manuelle ou électrique pour gonfler le sacrifice et d'éviter d'utiliser la bouche, de mettre les déchets dans des sacs fermés et de les mettre dans des bacs à ordures pour éviter l'engorgement des avaloires, et d'éviter les regroupements familiaux afin de limiter la propagation du virus Covid-19.

Par ailleurs, la Protection civile recommande que, dans le cas où une personne se sent malade, il est impératif de s'isoler «immédiatement» de tout rassemblement et de se diriger vers le centre de santé le plus proche.

Et en cas d'incident ou d'incendie, la même source indique qu'il faudra appeler les secours aux numéros 1021 et 14, tout en précisant la nature du risque et l'adresse exacte.

Manel Z.

BRÈVE

Aïd el-Adha

Les journées des 20 et 21 juillet 2021 chômées et payées

Les journées du mardi 10 et mercredi 11 Dhou El Hidja 1442 de l'Hégire correspondant aux 20 et 21 juillet 2021, jours de l'Aïd El-Adha, seront chômées et payées pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, ainsi que pour les personnels des entreprises publiques et privées, a indiqué hier un communiqué commun de la Fonction publique et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. «A l'occasion de la fête de l'Aïd El-Adha et conformément à la loi n° 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, les journées du mardi 10 et mercredi 11 Dhou El Hidja 1442 de l'Hégire, correspondant aux 20 et 21 juillet 2021, sont chômées et payées pour l'ensemble des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi que pour les personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée», précise le communiqué. «Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté», ajoute-t-il.

Agence

Fin de la brouille entre Ryad et Abu Dhabi

Un vent d'optimisme souffle, l'Opep+ valide la hausse de la production

Après sept jours de négociations en coulisses, les vingt-trois pays signataires de la Déclaration de Coopération sont, enfin, tombés d'accord pour maintenir la stratégie initiale de la reprise progressive et prudente de la production à partir du mois d'août.

Ils se sont entendus, également, sur la révision du volume de production des Émirats arabes unis qui «sera relevé à 3,5 mbj en mai 2022, tandis que les quotas de plusieurs autres pays, en l'occurrence, l'Irak, le Koweït, ainsi que l'Arabie saoudite et la Russie, seront aussi ajustés», a indiqué l'Opep dans un communiqué sanctionnant la réunion du Groupe Opep+, hier, par visioconférence, de Vienne (Autriche). Initialement, l'accord prévoit que les 23 membres du groupe Opep+ augmentent leur production de 400.000 barils par jour (bpj) à partir du mois prochain, afin de contribuer à alimenter la reprise économique mondiale alors que la pandémie s'atténue». Ryad et Abu Dhabi se sont enfin réconciliés après de longues heures et jours de discussions informelles. Aucune partie n'a voulu s'exprimer sur les raisons et les détails de cet accord.

Il a été convenu, également, lors de cette réunion, de «repousser par ailleurs d'avril 2022 à la fin de l'année 2022 la date limite de plafonnement de la production», indique la même source, qui a défendu, implicitement, la légitimité de la demande des Émirats arabes unis de réviser le volume de production de référence, précisant que «le seuil arrêté à la date d'octobre 2018 correspond



■ L'Organisation Opep+ a indiqué qu'elle évaluera «l'évolution du marché en décembre prochain». (Photo : DR)

pour Abu Dhabi à 3,17 millions de barils par jour ne reflète effectivement pas la pleine capacité de production du pays, qui est montée à plus de 3,8 millions de barils par jour en avril 2020, à la veille des coupes drastiques du cartel». Par conséquent, l'Organisation Opep+ a indiqué qu'elle évaluera «l'évolution du marché en décembre». Les principaux pays producteurs de pétrole du Groupe informel restent prudents et attentifs à l'évolution de la pandémie, notamment, du variant Delta qui menace la reprise de l'économie mondiale. L'annonce d'un accord sur l'augmentation de la production conformément au plan mis à table durant les trois dernières réunions infructueuses de l'Opep+ a été bien accueillie par les analystes et experts qui surveillaient minutieusement l'évolution du marché pétrolier et celui des matières premières, ces deux dernières semaines. Même les bourses ont fini la se-

maine avec les plus fortes baisses de l'indice à cause du scepticisme des investisseurs qui se sont montrés très prudents et ont procédé au retrait de leurs bénéfices réalisés à l'approche de l'été. Un comportement classique en été sur le marché financier, ce qui pourrait fortement influencer les cours du pétrole. La résolution du problème de quotas qui oppose l'Arabie saoudite aux Émirats arabes unis vient à confirmer «la prudence affichée et mesurée» des pays membres de l'Alliance qui collaborent depuis des mois dans l'objectif commun de réguler les cours du pétrole après avoir chuté à moins de 10 dollars le baril, au mois de mars 2020, provoquée par la guerre des prix entre les deux poids lourds du Groupe Ryad et Moscou. L'échec des négociations entre les membres du Cartel dernièrement à raviver les craintes d'un choc de demande qui risque de faire plonger à nouveau le marché.

La rivalité qui a opposé les Saoudiens et Emiratis qui s'écharpent depuis des jours sur les quotas de production a créé un véritable malaise et un calme inhabituel. Ceux qui ont analysé et décortiqué les raisons de cette discordance ont écarté le divorce ou la désunion des deux alliés historiques du Golf, Ryad et Abu Dhabi. Ils ont expliqué cette prise de bec par des intérêts plutôt politico-économiques qu'autres choses. Après avoir annulé la rencontre de lundi 12 juillet, faute d'accord entre les deux parties opposées, des médiateurs ont dû intervenir pour apaiser la tension entre les deux pays et parvenir à un consensus général dans l'intérêt du marché pétrolier devenu volatile.

Après sept jours de discussions de couloirs, ils ont réussi à se mettre d'accord sur de nouveaux quotas de production, ainsi maintenir inchangée le niveau de la production dans l'immédiat, alors qu'une hausse soutenue de la demande est attendue les prochains mois, selon le dernier rapport de l'Opep. De quoi faire monter les cours du pétrole qui ont baissé à 73 dollars le baril.

Après s'être mis d'accord pour relever la production conformément aux décisions de l'Accord Opep+, l'heure est à l'optimisme. Les pays membres de l'Alliance procéderont à augmenter leur volume de production selon les quotas fixés, préalablement, par l'Organisation. «Les ministres des pays de l'Opep+ se sont réunis fréquemment depuis le printemps 2020 pour évaluer l'état du marché. Leur prochaine réunion est prévue le 1er septembre», selon le communiqué de l'Opep.

Samira Tkharboucht

ODAS

Investissement agricole dans des terres subsahariennes

Plus de 170.000 hectares sont mis à la disposition des investisseurs

Un arrêté interministériel publié dans le Journal officiel (JO) n° 54 stipule que près de 170.000 hectares de terres sahariennes sont mis à la disposition des investisseurs dans le domaine de l'agriculture, à travers l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS). Il s'agit de 24 fonciers situés dans les wilayas de Ouargla et d'Illizi d'une superficie de 51.000 ha, de 20 fonciers dans la wilaya d'Adrar avec une superficie de 47.600 ha et de 43 fonciers d'une superficie de 71.000 ha dans la wilaya de Ghardaïa. Ce portefeuille foncier est confié à l'ODAS afin d'assurer sa gestion et sa promotion par la mise en valeur dans le cadre de la concession. Le portefeuille foncier confié à l'office a été déterminé et localisé sur la base des études préliminaires en concertation avec les secteurs concernés en tenant compte, notamment de la disponibilité des terres potentielles à mettre en valeur, la disponibilité de la ressource hydrique et l'exclusion des zones d'interférence avec les autres usagers, est-il noté dans l'arrêté. Ainsi, l'ODAS procédera, au sein de ce portefeuille, à la délimitation des périmètres destinés aux grands projets agricoles et agro-industriels et d'engager les études techniques approfondies. Dans le cadre du portefeuille foncier confié à l'Office, les périmètres dédiés à la mise en valeur peuvent être attribués aux porteurs de projets en entier ou par parcelle, en fonction des décisions du Comité d'expertise et d'évaluation technique. Selon un arrêté ministériel publié dans le même Journal officiel, l'ensemble des étapes des procédures d'attribution par l'ODAS des terres à mettre en valeur dans le cadre de la concession, s'effectue en ligne, à commencer par le lancement, par l'Office d'un avis d'appel à candidature pour les investisseurs potentiels sur son site web, en précisant la wilaya concernée, la superficie des périmètres à attribuer, les filières stratégiques à développer ainsi que les objectifs envisagés. Pour sa part, le porteur de projet intéressé doit adresser sa demande de concession, accompagnée du dossier à fournir, en ligne, contre accusé de dépôt électronique. Le dossier d'investissement transmis par le porteur de projet est enregistré et soumis au Comité d'expertise et d'évaluation technique qui peut, si nécessaire, lui demander des compléments d'informations avant de prendre une décision notifiée par voie électronique. En cas de refus, la décision du Comité doit être motivée et le porteur de projet peut introduire un recours auprès de l'Office, par voie électronique, dans les quinze jours qui suivent la notification de la décision de refus, avec de nouveaux éléments d'information ou de justification à l'appui de sa demande. Le porteur de projet retenu effectue une visite sur terrain, accompagné des représentants de l'ODAS, qui sera sanctionnée par une déclaration de visite et d'acceptation de la parcelle de terrain objet d'attribution.

Djamila Sai

En augmentant les capacités des banques à financer les investissements

«Le programme de refinancement post-Covid plus qu'un soutien à la relance économique»

Le programme spécial de refinancement, mis en place début juillet par la Banque d'Algérie, devrait contribuer à l'accélération de la reprise économique post-Covid en augmentant significativement les capacités des banques à financer les investissements, a indiqué l'économiste M'hamed Hamidouche.

«Plus qu'un soutien à la relance économique, ce programme de refinancement plafonné à 2.100 milliards de dinars devrait contribuer à l'accélération de la dynamique de l'ensemble des activités économiques après la crise de la Covid-19, ou plus exactement, assurer l'amélioration de la conjoncture économique de l'Algérie», a affirmé le Pr Hamidouche dans un entretien accordé à l'Agence officielle. La Banque d'Algérie avait annoncé dans son règlement 21-02 du 10 juin 2021 publié au Journal officiel n° 49, un programme spécial de refinancement pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2021. Ce programme a pour effet d'accroître la liquidité bancaire à court et moyen terme, et la distribution du crédit pour un équivalent de 15,5 milliards de dollars, a fait remarquer l'expert. Selon les prévisions du Pr Hamidouche, «ce programme très bénéfique devrait permettre

une hausse des crédits pour la fin de l'année 2022 d'environ 25%, un taux bien meilleur que celui enregistré durant la période 2015-2018 mais inférieur relativement au taux de 2014». Ce niveau de liquidité bancaire destinée au financement économique permettra d'améliorer la croissance économique en 2022 de 10 à 15 points, ajoute l'expert. Cette démarche intervient dans un contexte de crise sanitaire où la politique monétaire de l'Algérie n'a pas connu d'ardeur en faveur des mesures non conventionnelles telles que l'extension de la liste des actifs admis en garantie dans le cadre des opérations d'open-market, l'apport de liquidités à long terme, les achats fermes de titres auprès du marché financier ou le lancement des programmes d'assouplissement quantitatif «Quantitative easing» comme l'a déjà fait la Banque Centrale Européenne (BCE) ou celle américaine (FED). S'agissant d'un risque potentiel de tension inflationniste, le Pr Hamidouche a assuré que ce programme ne suscite aucune inquiétude à cet égard : «Loin du langage simpliste qui sous-entend l'inflation suite à la planche à billets, il faut savoir, qu'il y a pas de crainte à ce programme, car par commodité, le ratio

du poids du réescompte et les avances à taux fixes par rapport au PIB doit être inférieur à 20%, en conséquence, ces postes de bilan ne relèvent aucune inquiétude». Il a rappelé, dans ce sens, que l'inflation peut avoir des origines non monétaires (l'inflation par la demande, l'inflation sectorielle, l'inflation par les coûts, l'inflation par les formes de marché et l'inflation par l'action des groupes sociaux). L'économiste a admis, toutefois, que les programmes de refinancement ont leurs propres limites sur le plan opérationnel, citant à titre d'exemple les accords ou les visas des entités pour ce genre d'opérations, les plafonds institués et les limitations propres à respecter (coefficient de la trésorerie, coefficient de retenue et la mobilisation de la partie qui vient à échéance et les coûts engendrés) et la prépondérance du secteur public. Il a alerté, par ailleurs, sur «le risque significatif qui gravite autour de ce programme ayant trait à la solidité financière des banques issu du taux de provision des créances classées qui a atteint 50%, «d'où une autorité de supervision s'impose, pour plus d'assurance à ce programme et le devenir du système bancaire algérien».

Djamila Sai

INFO EXPRESS

Aïn Kercha (Oum-El-Bouaghi)

Un mort et 1 blessé grave dans un accident de la circulation

Dans la journée du 15/7/2021, à 00h38, un conducteur d'un véhicule léger de marque Peugeot 406 répondant aux initiales de A.L., âgé de 32 ans, qui a sans doute perdu le contrôle, a défoncé une barrière de sécurité implantée sur la RN-100, reliant la commune de Henchir Toumghani à celle de Aïn Kercha dont elle relève administrativement, lui provoquant la mort sur le coup, tandis que son compagnon K.A., âgé de 21 ans a été gravement atteint avec plusieurs blessures et fractures au niveau de son corps. Les deux (2) victimes ont été évacuées d'urgence vers l'hôpital d'Aïn Kercha. A noter que le véhicule a été complètement endommagé. Une enquête a été aussitôt ouverte par les services compétents afin de déterminer les circonstances et les causes de cet accident mortel.

A.Remache

Oum El Bouaghi

Permanence de l'Aïd El Adha

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises en cette période exceptionnelle due au Covid-19 par la direction du commerce et des prix de la wilaya pour assurer la permanence durant la fête de l'Aïd El Adha 2021.

Ainsi, trente (30) agents seront mobilisés pour contrôler les 701 commerçants réquisitionnés à cet effet. Il s'agit des activités de boulangerie (107) qui assureront ce dispositif, alimentation générale, fruits et légumes (377), laiterie (07), moulin (04), unité de boissons d'eau minérale (1), autres activités telles que les boucheries, station-service, café, restaurant, pharmacie, etc. 205 pour un approvisionnement normal des marchés à travers les 29 communes de la wilaya par ces commerçants avec res-



pect des mesures préventives. Espérons que les choses se caractériseront par un approvisionnement normal des marchés à travers les 29 communes de la wilaya par ces commerçants.

A.Remache

Relizane : les moustiques envahissent la ville

Malgré les campagnes de démolition lancées récemment par les services concernés de l'APC, ces bestioles sanguinaires sont devenues les compagnons de nuit des habitants. En effet, Relizane affronte, ces derniers jours, une invasion impressionnante de moustiques à l'origine des désagréments pendant le sommeil des habitants. Avant, les cités fréquentées par la présence des moustiques étaient la localité Ouest (ex-Les1026

logements) et la cité El Intissar. Aujourd'hui, c'est toute la ville, y compris les communes d'El Matmar et Yeljel. En effet, certains immeubles, dont les caves demeurent inondées à long terme, constituent, de ce fait, un bouillon de culture par excellence et un vecteur approprié pour la multiplication de ces insectes nocifs. Les eaux stagnantes à l'intérieur des caves posent crûment le problème de leurs évacuations. Les services tech-

niques concernés en premier lieu par le phénomène se rejettent la balle, accusant le citoyen de son peu d'empressement à s'organiser dans le but d'aboutir à un résultat qui viendrait mettre un terme à cette situation. Les citoyens touchés par ces invasions nocturnes interpellent les autorités concernées pour trouver une solution à ce phénomène.

N.Malik

Oran : les outils modernes pour découper la viande font recette à Oran

Des familles oranaises recourent, en se préparant pour la fête de l'Aïd El Adha, à l'achat d'outils modernes servant à découper la viande, qui font recette à Oran. De nombreux citoyens trouvent nécessaire d'acquérir un tel matériel pour éviter les longues files d'attente devant les boucheries le jour de l'Aïd El Adha, notamment en cette conjoncture marquée par une recrudescence de la pandémie du Covid-19. Dès les premiers jours de Dou El Hidja (mois de l'Hégire), les quincailleries, tout comme des vendeurs dans les marchés, étalent des gammes variées d'outils et instruments dont des scies électriques et des pompes pour gonflage, l'embaras du choix pour les clients. Ces outils, permettant le gain du temps et l'économie de l'effort physique pour mieux

savourer le plaisir de la fête, sont cédés à des prix entre 5.000 et 7.000 DA, a-t-on constaté au niveau du marché de la quincaillerie au quartier populaire «El Ghoualem» (ex-Medioni) et aux magasins de vente des articles de cuisine et de restauration à haï «El Othmania» où sont achalandées de tels produits de différentes marques en majorité d'importation. La nouveauté consiste au recours aux sites électroniques dans les réseaux sociaux qui font la promotion d'outils et autres matériels de boucherie à des prix concurrentiels à travers des spots publicitaires en ligne. Mieux encore, des vidéos circulent initiant aux utilisateurs des méthodes sophistiquées d'abattage du mouton et de découpage de la viande. Un vendeur, qui s'est spécialisé dans la vente d'équipe-

ments et ustensiles de cuisine, estime que les outils modernes se substituent à ceux traditionnels comme la hache et les couteaux, qui demandent de l'effort physique et peuvent parfois provoquer des blessures et des nuisances aux utilisateurs. Un citoyen, Kheireddine, qui a l'habitude de découper le mouton, un savoir-faire qu'il a acquis il y a belle lurette, trouve que la méthode utilisant des moyens traditionnels est éprouvante et risquée. Pour sa part, Hadj Ahmed soutient l'achat d'outils modernes de boucherie, soulignant qu'un tel investissement évite le recours aux professionnels et aux opportunistes pratiquant des prix allant jusqu'à 2.500 DA en pareille fête dans les années passées.

R.R

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

L'ambassadeur de la RASD à Alger :

«Notre combat se poursuivra sur les pas de Mandela»

L'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar a affirmé samedi que «le combat du peuple sahraoui se poursuivra sur les pas de Nelson Mandela jusqu'à libération de tous ses territoires», dénonçant «les pressions exercées par le Makhzen contre les pays soutenant la légalité internationale dans le Sahara occidental».

«L'Afrique peut s'enorgueillir de l'apport de Nelson Mandela à la civilisation humaine à travers son combat et sa lutte pour la liberté, le respect des droits de l'Homme et la coexistence pacifique sur la base de l'égalité, la démocratie et la légalité internationale», a-t-il déclaré lors du Forum de la Mémoire, organisé à Alger à l'occasion du 103ème anniversaire de la naissance de Mandela. Dénombrant les qualités du défunt leader sud africain, le diplomate sahraoui a évoqué «des enseignements valables en toutes époques pour les peuples face à l'oppression et pour la résistance de longue haleine malgré le manque de moyens». «Des discours du défunt, bien des enseignements ont été tirés et érigés en principes dans la vie des individus et des institutions, pour ne citer que le droit à l'enseignement, l'esprit d'initiative et d'anticipation, l'entraide et le travail collectif», a-t-il soutenu dans ce sens. Rappelant que Mandela avait reçu de nombreux militants sahraouis auxquels il avait exprimé sa solidarité, M. Taleb Omar a mis en avant «les offices du leader sud africain pour convaincre le Makhzen de la nécessité d'un référendum».

«Face aux atermoiements du Maroc et ses manœuvres pour entraver toute solution pacifique, l'Afrique du Sud a procédé, conformément à sa volonté, à la reconnaissance officielle de la RASD», a-t-il poursuivi.

«Le Makhzen a renié tous ses enga-



gements internationaux et oeuvre à la falsification de la nature du conflit partant de sa politique expansionniste soutenue par des puissances coloniales cherchant à préserver leur hégémonie en s'appuyant aux forces de collaborationnisme et de la soumission», a estimé le diplomate sahraoui. Pour lui, le régime marocain «fait partie des relais du colonialisme dans la région en violation de la légalité internationale et de l'acte constitutif de l'Union africaine (UA), qui insiste sur le respect des frontières héritées au lendemain de l'indépendance et sur l'intégrité des territoires des Etats membres».

Soulignant que ce régime «a sapé le plan de paix ONU-UA», M. Taleb Omar a cité «entre autres crimes de l'occupant marocain dans la ré-

gion, les violations des droits de l'Homme, le piétinement des principes sacrés arabo-islamiques à travers la normalisation avec l'entité sioniste et la légalisation des "poisons blancs" en vue du financement des mouvements terroristes».

Il a fait observer, en outre, que «la politique du Makhzen dans la région tend à l'exacerbation continue des tensions», saluant dans ce sens, «tous les Etats et les Hommes libres du monde qui soutiennent la légalité internationale en supportant toutes les pressions et les chantages».

L'ambassadeur de la République sahraoui a réitéré, à ce propos, que «le peuple sahraoui poursuivra sa lutte avec le soutien des Hommes libres de ce monde, dans le cadre de la légalité internationale réaffirmée par tous les fora internationaux, notamment en

cette conjoncture, comme cela a été le cas en réaction au Tweet de l'ex-Président Donald Trump et en réponse à la politique impulsive et 'Baltagua' du régime d'occupation marocaine, qui a prouvé qu'il est un mauvais élève».

Evoquant l'isolement de Rabat au plan international en raison de son acharnement à imposer la politique du fait accompli, le diplomate sahraoui s'est dit convaincu que «l'occupation marocaine connaîtra le même sort que les anciens régimes ségrégationnistes». L'association Machâal Echahid, en coordination avec le Collectif des journalistes algériens solidaires avec le peuple sahraoui (CJASPS) a célébré, samedi dans le cadre du Forum de la mémoire, le 103e anniversaire de la naissance du leader de la lutte anti-apartheid et ancien président de l'Afrique du sud, Nelson Mandela, sous le thème «Mandela : de la guerre de libération au soutien aux mouvements de libération (...) le cas du Sahara occidental».

Ont pris part à cet événement, organisé en hommage au leader sud-africain Nelson Mandela, le représentant du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, l'ambassadeur Salah Boucha, le premier ambassadeur d'Algérie en Afrique du Sud, Noureddine Djoudi, le représentant du ministre des Moudjahidine, Mohamed Yahi, l'ambassadeur de la RASD Abdelkader Taleb Omar, le chargé d'affaires à l'ambassade d'Afrique du Sud en Algérie, Patrick Rankhumise, la vice-présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saliha Kachi, et le président du CJASPS, Mustapha Aït Mouhoub.

Il a fait observer, en outre, que «la politique du Makhzen dans la région tend à l'exacerbation continue des tensions», saluant dans ce sens, «tous les Etats et les hommes libres du monde qui soutiennent la légalité internationale en supportant toutes les pressions et les chantages».

contribution

Afin de favoriser, l'unité nationale, un développement équilibré et solidaire et d'atténuer les tensions sociales

Une réforme institutionnelle autour de grands pôles économiques régionaux



Professeur des universités, expert international
Dr Abderrahmane Mebtoul

La sécurité et l'unité nationale sont la priorité face aux récents événements pas seulement dans le Sud mais dans la majorité des régions du pays existant un lien dialectique entre sécurité et développement rendant urgent de profondes réformes structurelles loin des replâtrages.

le co-développement. La réelle décentralisation économique qui ne saurait s'assimiler à déconcentration par la création d'autres entités bureaucratiques, que les nouvelles technologies en réseaux peuvent éviter confère à la région un rôle et un statut économique propre, caractérisé par une autonomie relative mais non indépendant de l'Etat régulateur central pour les grandes orientations stratégiques tant politiques qu'économiques, cette autonomie étant donc encadrée par l'autorité nationale. D'une manière plus générale, la mise en place de la décentralisation doit avoir pour conséquence un meilleur gouvernement réel ressenti comme tel par la population, l'argument de base résidant dans la proximité géographique. Cela signifie qu'il existe une solution locale aux problèmes locaux et que celle-ci est nécessairement meilleure qu'une solution nationale.

La diversité des situations locales impose une diversité de solutions pour s'adapter aux conditions locales spécifiques, supposant une clarté dans l'orientation, évitant des tensions et conflits entre le pouvoir local et central permettant un nouveau cadre de pouvoir avec des nouveaux acteurs, de nouvelles règles et de nouveaux enjeux avec des nouvelles stratégies élaborées, favorisant un nouveau contrat social national afin d'optimiser l'effet de la dépense publique et rendre moins coûteux et plus flexible le service public. Une centralisation à outrance, favorise un mode opératoire de gestion autoritaire des affaires publiques, une gouvernance par décrets, c'est-à-dire une gouvernance qui s'impose par la force et l'autorité loin des besoins réels des populations et produit le blocage de la société.

Une réorganisation du pouvoir local dont la base est la commune, pour une société plus participative et citoyenne s'impose, réorganisation fonction de la revalorisation de la ressource humaine renvoyant à l'urgence de la révision du statut de la fonction publique.

Après la « commune providence » du tout Etat, l'heure est au partenariat entre les différents acteurs de la vie économique et sociale, à la solidarité, à la recherche de toutes formes de synergie et à l'ingénierie territoriale, permettant de passer du stade de collectivités locales providences à celui de collectivités locales entreprises et citoyennes responsables de l'aménagement du développement et du marketing de son territoire.

2.- Il s'agit, d'opérer un nécessaire changement qui passe par une approche basée sur une identification claire des missions et responsabilités et une restructuration des fonctions et des services chargés de la

conduite de toutes les activités administratives, financières, techniques et économiques. Cette organisation institutionnelle implique d'avoir une autre organisation tant des Ministères que des wilayas par des regroupements évitant les micros institutions, l'éparpillement des ministères et également des wilayas étant budgétaires devant être regroupées en adéquation avec ceux des ministères. Il convient de prendre le soin de ne pas confondre l'espace géographique avec l'espace économique qui, intègre le temps, l'espace étant conçu comme surface, distance et comme ensemble de lieux. La recomposition du territoire s'inscrit dans un vaste projet inséparable des réformes structurelles à tous les niveaux en cours. La conception volontariste étatique de l'aménagement du territoire en Algérie, fondée sur la fameuse théorie des pôles de développement ou de croissance entraînant, a été un leurre et n'a pas eu les effets escomptés.

L'aménagement du territoire ne peut être conçu d'une manière autoritaire, interventionniste, conception du passé, mais doit être basé sur la concertation et la participation effective de tous les acteurs sociaux. Il doit dépasser cette vision distributive à l'image des programmes spéciaux mais doit concourir à optimiser la fonction du bien être collectif. L'aménagement du territoire plaçant l'homme pensant et créateur au cœur du développement doit réaliser un triple objectif : une société plus équilibrée et plus solidaire, la croissance au service de l'emploi et favoriser le couple justice sociale et croissance économique. Il ne s'agira pas d'opposer le rural à l'urbain, les métropoles aux provinces, les grandes villes aux petites mais d'organiser leurs solidarités. Pour cela, il s'agira de favoriser une armature aubaine souple à travers les réseaux, la fluidité des échanges, la circulation des hommes et des biens, les infrastructures, les réseaux de communication étant le pilier. Cela implique une nouvelle architecture des villes, des sous systèmes de réseaux mieux articulés, plus interdépendants bien que autonomes dans leurs décisions, incluant la protection de l'environnement, souple dans son organisation, dont le rôle essentiel est la prospective du territoire en évitant le centralisme administratif, l'hégémonie des grandes agglomérations en évitant que plus de 95% de la population vive sur moins de 10% du territoire afin de construire un socle productif sur plus d'individus et davantage d'espace.

L'efficacité de ces mesures d'aménagement du territoire pour favoriser les activités productives, impliquent la refonte des finances locales et des

taxes parafiscales sans laquelle la politique d'aménagement du territoire aurait une portée limitée devant s'appuyer sur le système de péréquation entre les régions pauvres et riches. (contribution d' Abderrahmane Mebtoul, membre du conseil scientifique de la revue internationale Cafrad/Unesco: « bonne gouvernance, réformes institutionnelle, rôle de l'Etat régulateur et nécessaire décentralisation en Algérie » n°71/2008). La structure qui me semble la plus appropriée pour créer ce dynamisme, ce sont les chambres de commerce régionales qui regrouperaient l'Etat, les pouvoirs publics en tant que régulateur et non gestionnaire, les entreprises publiques/privées, les banques, les centres de formation professionnelle, et les universités/centres de recherche, lieu de concertation et d'actions concrètes pour les populations locales d'impulsion pour la concrétisation de projets fiables et durables tenant compte des avantages comparatifs des régions.

La mise à disposition des futurs investisseurs de toutes les commodités nécessaires ainsi que des prestations de services divers (réseau commercial, loisirs) est fondamentale. Cette symbiose entre ces différentes structures et certains segments de la société civile doit aboutir à des analyses prospectives fondamentales, à un tableau de bord d'orientation des futures activités de la région, afin de faciliter la venue des investisseurs.

En résumé, l'Algérie, pays à fortes potentialités, est un grand pays et ne peut fonctionner sur un système centralisé à outrance. La pleine réussite du processus complexe éminemment politique de la décentralisation, renforçant l'unité nationale et la cohésion sociale grâce au rôle de l'Etat régulateur, implique de poser le rôle de l'Etat et son articulation avec le marché dans la future stratégie socio-économique ce qui renvoie au mode de gouvernance tant local que national largement influencé par les nouvelles mutations mondiales.

Tirons les leçons de ces récents événements par une nette volonté politique d'aller vers cinq à six grands pôles économiques régionaux homogènes qui favoriseront le développement local et une société plus participative et citoyenne. Par ailleurs, soyons réaliste en nous éloignant de la démagogie : le chômage touche toutes les régions et il n'appartient pas à Sonatrach déjà en sureffectifs, de créer des emplois, étant assimilé actuellement à une banque primaire qui par son financement doit permettre la dynamisation d'autres segments créateur de valeur, ajoutée. Car, tout en garantissant l'équilibre régional par une profonde justice sociale, qui ne saurait signifier distribution de salaires sans contreparties productives, les régions de tout le pays et notamment du Sud recèlent d'importantes potentialités autres que les hydrocarbures.

Professeur des universités, expert international
Dr Abderrahmane Mebtoul

Dans plusieurs contributions nationales et internationales parues entre juin et septembre 2005, suite au malaise suscité dans les régions du Sud, donc cela ne date pas d'aujourd'hui j'avais déjà attiré l'attention des différents gouvernements, sur l'urgence d'aller vers de grands pôles économiques régionaux ((voir notre contribution American Herald Tribune, USA et Tribune Fr « l'Algérie une économie léthargique rongée par la corruption) et www.google.com/mebtoul 2005/2009) afin de rapprocher l'Etat du citoyen, ce qui implique un changement de la mentalité rentière bureaucratique, de revoir cette gestion centralisée largement dépassée et donc de comprendre l'évolution de la société loin des bureaux climatisés. L'objet de cette contribution, est un rappel de mes contributions sur ce sujet, devant être élargie à l'anthropologie culturelle, devant poser la problématique d'une réelle décentralisation, inséparable de la bonne gouvernance et de l'efficacité des institutions.

1.- Les recherches actuelles à portées opérationnelles montrent que les institutions ont un rôle dans la société, notamment des prix Nobel de sciences économiques montrent que les institutions ont un rôle dans la société, déterminant la structure fondamentale des échanges humains, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques et qu'elles constituent un des facteurs déterminants du développement économique de long terme.

Sur le plan opératoire, la version actualisée des indicateurs de gouvernance dans le monde, montre que certains pays progressent rapidement dans le domaine de la gouvernance tout en reconnaissant que les données font aussi apparaître des différences sensibles entre les pays. Les progrès sont en rapport avec les réformes dans les pays où les dirigeants politiques considèrent la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption comme des facteurs indispensables à une croissance durable et partagée.

Cette politique devra s'inscrire dans le cadre de l'espace euro-méditerranéen et africain, qui est l'espace naturel de l'Algérie. Aussi, il s'agit pour les riverains sub sahariens d'imaginer des zones tampons de prospérité, de ne pas voir ces zones sous des angles négatifs d'assistance financière (assistantat) mais en privilégiant

Alger

Plus d'un demi-million de visiteurs au Jardin d'essai d'El Hamma depuis le début de l'année

Le Jardin d'essai d'El Hamma, l'un des sites naturels touristiques importants d'Alger, a accueilli, depuis février dernier jusqu'à mi-juillet, plus d'un demi-million de visiteurs, a-t-on appris auprès de la chargée de la communication à la Direction du jardin.

Depuis le 3 février dernier et jusqu'à mi-juillet, le Jardin d'essai a accueilli plus de 533.500 visiteurs, dont plus de 81.700 enfants, a indiqué à l'APS Mme Djebali Sana, précisant que ce nombre «important» de visiteurs a été accueilli dans le strict respect du protocole sanitaire dans le cadre de la prévention de la pandémie du Coronavirus, adopté pour la réouverture de cet espace naturel début février, après sa fermeture pour endiguer la propagation de la Covid-19.

Ce protocole prévoit «l'obligation» pour le visiteur de porter un masque de protection, de respecter la distanciation physique et de se soumettre à la prise de températures, outre la garantie d'une surveillance continue par les agents à travers tout le jardin pour veiller au respect des mesures barrières, a-t-elle affirmé. Dans le même contexte, Mme Djebali a dévoilé le programme spécial saison estivale pour l'année 2021. A cet effet, il a été décidé d'avancer les heures d'ouverture du jardin à 9 heures du matin au lieu de 10 heures, sachant que sa fermeture est prévue à 19h.

Ce programme comprend également divers spectacles ludiques et de sensibilisation au profit des familles et des enfants, outre des spectacles de clown pour les tout-petits tous les samedis, mardis et jeudis, à partir de 14 heures et des ateliers de dessin en plein air les lundis et mercredis. Sous le slogan «Profitez de la période estivale sans problèmes environnementaux», des ateliers pour le jardinage et l'aquaculture seront



organisés tous les lundis, dans le cadre de la diffusion et de la vulgarisation de la culture environnementale, outre la programmation de visites guidées (avec guide touristique spécialisé) tous les samedis pour ceux désireux de découvrir tous les coins et recoins du Jardin d'essai. Ces derniers jours, le Jardin d'essai a ouvert ses portes, gratuitement, pour organiser une exposition-vente des objets et produits ar-

tisanaux confectionnés par des personnes à besoins spécifiques, en vue de contribuer à l'épanouissement de cette catégorie, a ajouté la même responsable. Elle a également rappelé que la lutte contre la Covid-19 se poursuivait malgré l'organisation de toutes les activités susmentionnées, soulignant qu'en cas de non-respect des mesures préventives visant à limiter la propagation de cette pandémie, la direc-

tion du Jardin «s'engage à procéder à la suspension immédiate de toutes les activités programmées afin de préserver la sécurité et la santé publiques». Créé en 1832, le Jardin d'essai d'El Hamma qui s'étend sur plus de 32 hectares, est devenu depuis janvier 2017, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) relevant de la wilaya d'Alger.

R.R

Dermatologie

Mise en garde contre une exposition prolongée au soleil

Des spécialistes en dermatologie ont mis en garde, jeudi à Alger, contre une exposition prolongée au soleil pouvant causer des dommages irréversibles à la santé, à court, moyen et long termes. Une exposition prolongée au soleil, notamment entre 11h du matin et 15h de l'après-midi, à une température très élevée peut entraîner de graves séquelles à court terme (brûlures de la peau), à moyen terme (pigmentation et vieillissement de la peau) et à long terme (cancer), a fait savoir Dr Hocine Saheb, dermatologue de la wilaya de Tizi Ouzou lors d'une journée d'étude sur la sécheresse de la peau et ses conséquences. Dans ce cadre, le spécialiste recommande de boire beaucoup d'eau et d'hydrater la

peau avec des crèmes, en renouvelant l'opération chaque heure. Pour ce qui est des enfants, Dr Saheb préconise de leur assurer une protection solaire et d'éviter de les exposer au soleil. Pour lui, il existe deux types d'hydratation, la première étant fixe et la seconde ne se fait qu'en buvant de l'eau qui s'évapore lors des activités quotidiennes de la personne, rappelant que la peau est exposée à divers dommages environnementaux externes, telle l'exposition aux produits chimiques et à la pollution, et d'autres internes comme les changements hormonaux chez l'Homme, en sus de diverses infections, ce qui nécessite sa protection continue à travers l'utilisation de nouvelles techniques et la fourniture de vitamines

et de principes actifs. De son côté, Dr. Mammar Khalifa, spécialiste en médecine esthétique de la wilaya de Mostaganem a estimé que l'hydratation cutanée «est très importante, que ce soit lorsque la peau est exposée à des maladies ou après avoir atteint un certain âge». Pour le premier cas, a-t-il dit, les spécialistes recommandent un traitement, tandis que le second cas appelle à une prévention du vieillissement cutané prématuré et au maintien d'un teint éclatant. Et de rappeler, à ce propos, l'utilisation de plusieurs techniques modernes à travers l'introduction des principes actifs qui touchent l'ensemble des couches de la peau en profondeur, contrairement au recours à de diverses pommades qui

protègent la peau et la couche externe uniquement. Pour sa part, le spécialiste de l'utilisation de la technologie LED, Dr. Dalila Wali a évoqué le relâchement de la peau et le traitement des cicatrices sans recours à la chirurgie, mettant en garde les jeunes contre le recours à un régime sans avis médical, qui entraîne une perte de poids, en laissant des effets désastreux sur la santé de l'homme. Elle a également rappelé le traitement par la technologie «LED» qui a donné des résultats satisfaisants pour la réduction des cicatrices après l'intervention chirurgicale, notamment chez les personnes ayant subi de graves brûlures ou été atteintes d'un cancer après la radiothérapie.

Lettre ouverte

À M. le Président de la République Abdelmadjid Tebboune

C'est l'injustice et l'humiliation de tous les jours, car depuis quelques années, des citoyens sont harcelés quotidiennement au niveau de la zone d'activité de Bordj-Menaïel, des citoyens qui sont «mahgourine» par une entreprise de gestion «hagara», (ce qui veut dire en plus atténué, oppresseur et opprimé), institutionnalisée par l'occupant pendant la période coloniale. Les Algériens acceptent mal que soit reconduite une telle pratique, par sa dénonciation, à l'égalitarisme citoyen qui a toujours fait défaut entre gouvernants et gouvernés

Monsieur le président de la République, sachez que vous avez été saisi par voie de courrier ainsi que le ministre de l'Industrie, le ministre de la Justice, le wali de Boumerdès mais aucune réponse ne leur a été accordée, et dire qu'en date dimanche 28 février 2020 le Conseil des ministres avait décidé la fin de mission de Divindus, de l'Aniref et du conseil de l'investissement, cependant il est à noter que Divindus continue d'être en justice d'honnêtes citoyens en leur réclamant de l'argent sans aucune contrepartie et sans respecter les clauses du cahier des charges. Les propriétaires de terrains dans la zone d'activité de Bordj-Menaïel, fatigués de subir des pressions, des harcèlements quotidiens par le biais des huissiers de justice sous la bannière de l'entreprise EGZIB dissoute et qui s'est reconvertie en GESTIBO, également dissoute demandent à Monsieur le wali de Boumerdès de leur accorder une audience dans les plus brefs délais, et ceci en présence de monsieur le président de l'APW et au ministre de la Justice et du procureur de la République de la wilaya de Boumerdès, qui sont les garants des lois de la République et dont les citoyens sont protégés par la loi. La question qui se pose : A quelle loi font-ils allusion ?

L'articles 42 : Gestion des zones, elle est confiée, selon le cahier des charges, à l'Office concerné à la fin des travaux de viabilité, conformément aux dispositions du décret n°84-55 du 3 mars 1984 relatif à l'administration des zones industrielles, donc il n'a jamais été fait allusion aux zones d'activité. Aussi, l'article 43 est plus explicite dans les domaines des litiges, car le lotisseur sera tenu à toutes garanties ordinaires et le droit. Tout litige né à l'occasion de l'interprétation ou de l'application des dispositions du cahier des charges sera vidé par le tribunal territorialement compétent à la demande de la partie diligente. Les propriétaires dans la zone d'activité de Bordj-Menaïel exigent la «Adala» (justice) et interpellent le wali, le P/APW et le procureur général de la République. Ils ont saisi par voie légale avec des accusés de réception et recommandée des requêtes et réclamations adressées au Président de la République, au ministre de la Justice, au Chef du gouvernement, au ministre de l'Industrie passif et actif, au procureur de la République de Boumerdès, au chef de cabinet, à monsieur le wali de la trente-cinquième wilaya d'Algérie et autres, requêtes toutes demeurées sans aucune suite. L'entreprise de gestion a failli à ses prérogatives et n'a pas respecté le cahier des charges. Aussi, les terrains attribués ne sont nullement des cessions mais des propriétés privées.

A qui faut-il se plaindre ? A qui s'adresser pour mettre fin aux harcèlements quotidiens dont sont sujets les propriétaires de parcelles de terrains dans la zone d'activité de Bordj-Menaïel. Pourquoi ce silence de la part des autorités de la wilaya de Boumerdès tels que le premier magistrat de la trente-cinquième wilaya d'Algérie, en l'occurrence monsieur Yahia Yahiaten, du président de l'Assemblée populaire de wilaya, plus spécialement Monsieur Gana Azzedine ainsi que tous les élus du peuple, faut-il rappeler que l'APW est une institution composée d'élus du peuple censés défendre les intérêts du citoyen et écouter ses doléances, les acquéreurs tous des gens de bonnes familles sollicitent l'intervention du premier responsable de la wilaya et l'ouverture d'une enquête sur l'authenticité de cette entreprise de gestion et sur la façon dont est gérée cette entreprise, la question qui se pose : Qui est le premier né, la poule ou l'œuf ? Certes, c'est difficile de répondre mais il est très facile de pouvoir donner des précisions en argumentant que les terrains ont été acquis depuis 1989 et l'entreprise de gestion a vu le jour en 2017, aussi l'EGZIB actuellement dissoute a été le premier partenaire, qui est devenu SGI, puis GESTIBO également dissoute et dont les propriétaires de la zone d'activité possèdent une copie.

Ils sont sujets quotidiennement à un harcèlement de la part d'une entreprise du nom de (nous préférons ne pas citer cette entreprise de gestion nouvellement créée qui agit à la manière d'Al Capone pour soustraire de l'argent aux honnêtes citoyens avec la collaboration de la direction de l'industrie et les menacent de saisie dont le cas de non-paiement. Et dire que le dernier conseil des ministres a mis fin de fonction à

l'Aniref, au conseil de l'investissement et surtout à Divindus, ils réclament de l'argent aux propriétaires de parcelles de terrain situées dans la zone d'activité une, deux et trois dans la commune de Bordj-Menaïel. Les propriétaires qui possèdent tous des actes de propriété dûment enregistrés auprès de la Conservation foncière de la wilaya de Boumerdès ont respecté à la lettre le cahier des charges et se sont acquittés totalement du montant du prix de vente.

Dernièrement, dans un article paru dans la presse par un de nos confrères, il a été dit que la société Divindus zones industrielles et zones d'activités réclame soixante milliards de dettes de créances déduites par les entreprises au titre de frais de gestion des zones industrielles et des zones d'activités, de quelle gestion il en est fait allusion, aussi comment une activité de lavage graissage, une activité de tôlerie, de mécanique, d'équilibrage, parallélisme, de pièces détachées et autres qui figurent dans le cahier des charges et dont les propriétaires payent les impôts, le foncier, l'électricité, l'eau, le gaz de ville, des commodités nécessaires à leurs activités qui ont été réalisées par leurs propres moyens. Qui est cette entreprise de gestion et qui se cache derrière ? Et de quelle filiale du groupe des industries locales parlent-elles ? Aussi, lorsque la Sonelgaz réclame des créances impayées, cela est compréhensible, la Sonelgaz fournit l'électricité et le gaz de ville, il y a eu des prestations, idem pour l'ADE qui est elle est en droit de réclamer des créances sur les factures de débits d'eau consommés. Il est inconcevable que ladite entreprise de gestion nouvellement créée et qui est une entité rattachée au ministère de l'Industrie et des Mines mais elle ne bénéficie d'aucun financement de la part de l'Etat et se rémunère donc exclusivement via une quote-part, le problème qui se pose : quelles sont les prestations de services offertes par cette dite société à l'égard des zones d'activités ?

Aussi, les propriétaires de parcelles de terrains payent le plus normalement du monde les taxes et redevances des impôts auprès de la direction des finances, ce qui est un droit absolu. Autrefois c'était l'EGZIB, puis SGI, puis elle est redevenue GESTIBO, toutes ont été dissoutes, alors qui est cette nouvelle entreprise de gestion et, ou va l'argent qu'elle récolte ? Les propriétaires de parcelles de terrains sont fatigués d'être traînés en justice illégalement et de faire face à des huissiers de justice qui les harcèlent quotidiennement. Les propriétaires de terrains dans la zone d'activité pensent qu'ils ont affaire à une isaba déguisée qui est là pour ramasser de l'argent, une véritable arnaque : mais dans quel monde vivons nous, il faut mettre un terme à cette situation de pourrissement. A ne rien comprendre, il se passe de drôles de choses dans cette wilaya, des citoyens propriétaires de parcelles de terrain dans la zone d'activité sont quotidiennement harcelés par des entreprises de gestion et cela avec la bénédiction de la Direction des mines et de l'industrie. Depuis quand des propriétaires de terrain disposant d'actes de propriété dûment enregistrés auprès de la Conservation foncière depuis 1989 ? Racket, arnaque, escroquerie par des ex-entreprises dites EGZIB (dissoute), SGI (dissoute), Gestibo (dissoute) les propriétaires de parcelles de terrain de Boumerdès crient à l'arnaque. Que ce soit à Kharrouba, Khemis El Khechna, Baghliya, et autres qui possèdent des actes de concessions, Bordj-Menaïel elle possède plus de 72 propriétaires avec des actes de propriétés. Ils ne savent plus à quel saint se vouer et à qui se plaindre. Ils ont acheté des terrains à la sueur de leur front, ils ont respecté le cahier des charges qui est en faveur des propriétaires de la zone d'activité. Lors de l'achat du terrain, il leur a été demandé de créer de l'emploi et de respecter le cahier des charges, malheureusement le lotisseur qui n'est entre autre que l'EGZIB de Boumerdès était chargé dans l'article un en droits et obligations du lotisseur de procéder à des travaux en s'engageant à exécuter dans les délais tous les travaux de voirie et réseaux routiers divers et ouvrages d'art, l'aménagement des espaces à usage collectif nécessaire à la viabilité du lotissement. Toutes les infrastructures sont mises à la charge du lotisseur : eau potable, le lotisseur réalisera les conduites principales de distribution d'eau, y compris le réservoir d'eau, électricité et gaz : le lotisseur mettra en place un réseau d'éclairage public sur la voirie. Il prévoira les couloirs de servitude pour le passage des lignes électriques et de conduites de gaz pour l'alimentation en énergie électrique et en gaz des établissements industriels. Chose qui n'a pas été faite, affirme un propriétaire et de là nous sommes dans une zone d'activité et non industrielle, ajoute-t-il, tout en attirant l'attention des responsables en premier lieu le wali de Boumerdès ainsi que Gana Azzedine, P/APW. «Il y a une injustice à notre

égard, et il faudrait que cela cesse, on nous demande de payer des quotes-parts alors que nous sommes propriétaires et non locataires». N'importe qui peut se permettre de faire un registre du commerce et ceci sans le consentement des concernés dans la zone d'activité : racket, arnaque et escroquerie. C'est ce dont sont sujets quotidiennement les propriétaires de terrain au niveau de la zone d'activité de Bordj-Menaïel par la nouvelle entreprise de gestion qui a remplacé la Gestibo, récemment dissoute. Selon les dires d'un propriétaire au niveau de la zone deux. «Nous disposons tous d'un acte de propriété notarié et dûment enregistré auprès de la conservation foncière, nous sommes acquittés de la totalité du prix du terrain, nous avons acheté nos parcelles de terrain auprès de l'EGZIB qui était représentée par Brahim Kaddour Président directeur-général de l'entreprise dans les années 1989. L'EGZIB a été dissoute, la SGI également puis la Gestibo qui a remis les clés sous le paillason après avoir traîné les propriétaires en justice», affirme un citoyen et qui n'a de cesse d'arrêter de dénoncer cette situation devenue intenable.

Chacun des propriétaires dans la zone d'activité n'arrive à joindre les deux bouts, ils ont été ruinés par la faute de cette entreprise qui a manqué à ses engagements. Ils ont été délaissés par les pouvoirs publics. Le quotidien des propriétaires est difficile, ils vivent dans la précarité : ils ne disposent ni de gaz de ville, ni de branchement en électricité, ni d'assainissement et si certains sont arrivés à placer des compteurs en énergie électrique. Ils arrivent tout juste à faire marcher leurs activités : la zone d'activité de Bordj-Menaïel n'a rien d'une zone industrielle, elle devrait être déclassée en zone urbaine puisqu'elle est située à l'entrée de la ville et la sortie de l'agglomération. Tout ce qui existe au niveau de la zone d'activité, c'est des commerces de moindre importance tels la mécanique, la vente de matériaux de constructions, lavage autos, tôlerie, la vente de faïence, de carrelages, la vulcanisation et autres. Qui est cette entreprise de gestion ? Elle a été créée le 23 février 2015, issue de la transformation juridique de l'ex-SGP centre et de l'absorption des ex-SGP El Ouest, Est Sud, Diprest, Iprs et le groupe bois (relevant de l'ex-SGP IM). Il est doté d'un capital et opère dans des domaines d'activités tels la céramique, les matériaux de constructions, la réalisation de cabines et préfabriqués en bois, l'ameublement et la menuiserie, la transformation métallique, les travaux polyvalents, l'environnement (nettoyage, ramassage, récupération et transformation des déchets) informatique et conseil, distribution de matériaux de construction, des articles et équipements ménagers, le portefeuille du groupe est constitué de 12 filières totalisant 81 unités et 10 projets ainsi que 3 participations dont 1 majoritaire. Il gère aussi depuis février 2017 les quatre sociétés de gestion des participations de l'Etat des zones industrielles. Détrompez-vous. Tous les moyens sont bons pour soustraire de l'argent aux citoyens. C'est une réalité qui perdure au niveau de la wilaya de Boumerdès et dont l'Entreprise de gestion des zones d'activités (Gestibo) qui en était l'acteur principal, une entreprise qui n'a jamais cessé de harceler les propriétaires des zones d'activités de Bordj-Menaïel (et dire que les propriétaires de parcelles de terrains payent le plus normalement les impôts de leurs activités, la taxe sur l'assainissement, l'impôt sur le foncier, les factures d'électricité, et toutes les charges y afférentes). Et qu'est devenu l'entreprise Gestibo ? Une entreprise dissoute récemment.

Le wali doit se pencher sur ce cas qui perdure. Le wali n'est-il pas l'autorité suprême au niveau de la wilaya de Boumerdès, alors la question qui se pose : «Qui est cette entreprise de gestion ? Quel est son rôle ?». Cette entreprise censée mettre à la disposition des zones d'activités toutes les commodités nécessaires selon la convention administrative et dont les clauses n'ont pas été respectées. La zone d'activité et de dépôt (ZAD) n'est toujours pas bien viabilisée, elle manque en branchement d'eau potable, de branchement en gaz naturel sans oublier que l'électrification en énergie (électricité) s'est faite par les propres moyens des propriétaires de la zone d'activité. Eh oui, ce sont les investisseurs qui ont pris en charge la viabilisation, l'électricité de leur zone d'activité. L'ancienne EGZIB a été dissoute dans les années 2003, juste au moment où le tremblement de terre du 21 mai 2003 est venu frapper de plein fouet la wilaya de Boumerdès, une véritable catastrophe naturelle qui a causé beaucoup de pertes en vies humaines et des destructions de bâtisses, la zone d'activité et de dépôt de Bordj-Menaïel n'a pas été épargnée, personne n'est venu se soucier ni écouter en toute sincérité et lucidité les doléances des propriétaires de la zone d'activité et de dépôt, des propriétaires qui

ont été abandonnés par les pouvoirs publics. Faisant un tour dans les trois zones d'activités et de dépôt pour constater de visu que les propriétaires des parcelles de terrain souffrent le martyr avec les problèmes d'électricité, de branchement en gaz naturel et surtout en eau potable. Aussi, il y a lieu de rappeler que la question de l'environnement tarade les investisseurs qui n'en rate pas une occasion pour rappeler l'urgence que présente la situation des déchets ménagers, de l'assainissement et de l'environnement. La ZAD n'est pas branchée en eau potable, en période hivernale, c'est un véritable borborygme, elle est sujette à des inondations et aux refoulements des eaux usées, tandis qu'en été, impossible de respirer avec les tas de poussière. Alors la question qui se pose : Où était l'EGZIB ou la Gestibo lorsque les investisseurs se débattaient dans des problèmes monstres ?

Comment cette entreprise a-t-elle été créée et cela sans l'accord des investisseurs et pourquoi cette histoire de deux poids deux mesures étant donné que la zone 1 dépendante de l'APC n'est pas concernée par cette histoire de facture bidon. Aussi, la Gestibo est en train de malmenager les investisseurs auprès de la justice pour réclamer de l'illégal auprès des tribunaux section foncier. La question qui se pose : Qu'a fait la Gestibo pour réclamer des sommes colossales auprès des propriétaires de parcelles de terrain qui ne savent plus à quel saint se vouer ? Cela n'est plus du domaine du foncier mais relève plutôt du pénal car cette manière de faire est une arnaque et même une escroquerie à la Al Capone, car le fait d'obtenir un bien ou de l'argent par une manière frauduleuse, faux documents, factures bidons. L'escroquerie est le fait soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer aussi à son préjudice ou au préjudice d'un tiers à remettre des fonds, des valeurs ou bien quelconque à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

Qu'est-ce qu'une facture ?

C'est un élément de preuve d'une opération commerciale, un document comptable, de tout achat de produits ou toute prestation de service par une activité professionnelle doivent faire l'objet d'une facturation, le vendeur est tenu de délivrer la facture dès la réalisation de la vente ou de la prestation de service, chose qui n'a pas été le cas par la Gestibo. Cette dernière n'a réalisé aucune prestation de service, l'acheteur doit la réclamer (la facture) où il est mentionné le nom des partis ainsi que l'adresse, la date de la vente ou de la prestation de service, la quantité de la fourniture, la dénomination précise le prix unitaire hors TVA des produits vendus et des services rendus. La facture de la Gestibo ne mentionne rien de tout cela mis à part dans la rubrique fourniture de marchandises quote-part, une quote-part de quoi et de quelle marchandise vendue ou de prestation réalisée.

Comment établir une facture ?

Les factures établies entre professionnels doivent comporter les mentions obligatoires, les factures doivent être établies en deux exemplaires dont le premier doit être remis à l'acheteur. Pour les ventes de livraison de la marchandise pour les prestations de services dès la fin de l'exécution de la prestation, la date et le lieu d'accomplissement de la prestation, le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation réalisée. Cette manière de faire ne relève pas du civil mais du pénal. La Gestibo est-elle associée avec les propriétaires de parcelles de terrain ? Non ! La Gestibo a-t-elle réalisé des prestations de services, non.

La Gestibo a-t-elle vendu des marchandises aux investisseurs de la ZAD ?

Non ! Alors cessez de harceler ces honnêtes citoyens qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, la plupart font l'objet de poursuites judiciaires et se sont vu notifier des commandements de paiements. Ils ont foi en la justice algérienne et pour cela ils ne désespèrent pas.

Nous avons cru en la justice algérienne, nous avons pensé qu'il y aurait une nouvelle Algérie. A quoi sert un acte de propriété ? A quoi sert l'article 64 de la Constitution algérienne qui garantit la propriété privée ? Aussi, la majorité des propriétaires de parcelles de terrain sont décédés, ils sont partis avec le cœur désespéré d'avoir légué un bien à leurs enfants, malheureusement ils ont laissé des problèmes derrière eux à cause de l'incompréhension des autorités et des pouvoirs publics.

Kouider Djouab

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
21.05 Camping Paradis
22.55 New York Unité Spéciale
23.20 New York Unité Spéciale
23.25 Esprits criminels



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.45 Un si grand soleil
21.05 Major Crimes
23.05 Major Crimes



10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.05 Capital
21.05 Nos jours heureux
22.55 L'école est finie
23.20 The Cry
23.45 Opération renaissance



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
20.45 Tout le sport
20.55 Ma maison de A à Z
21.05 Amoureux de ma femme
22.05 Météo
23.20 Le redoutable



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Astérix chez les Bretons
22.25 Un monstre à Paris



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.00 Deutschland 89
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.35 Anna



18.45 Didier
20.34 La quotidienne de Cannes
20.50 Attaque à Mumbai
22.49 Doctor Sleep



18.25 L'avant quotidien
19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.15 The Quake
23.20 10.0 : Menace sur Los Angeles



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.08 Comme des garçons
22.53 Enquête sous haute tension
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.05 La p'tite librairie
21.40 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



19.44 In search of darkness
20.35 Hollywood Live
20.50 Next Level
22.17 Don't be afraid of the dark



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



18.05 Handball : Ligue des Champions
19.05 Tour de Suisse
20.00 Les meilleurs moments
21.00 Voile : The Ocean Race Europe
21.35 Arc classique
22.05 Arc à poulies
22.35 Handball : Ligue des Champions
23.30 Tennis : Tournoi ATP du Queen's



19.45 Arte Journal
20.05 28 minutes
20.51 Tu mourras moins bête
20.55 Du sang dans le désert
22.25 Le dernier roi d'Écosse

Sélection



Ciné Frisson - 20.50 Next Level

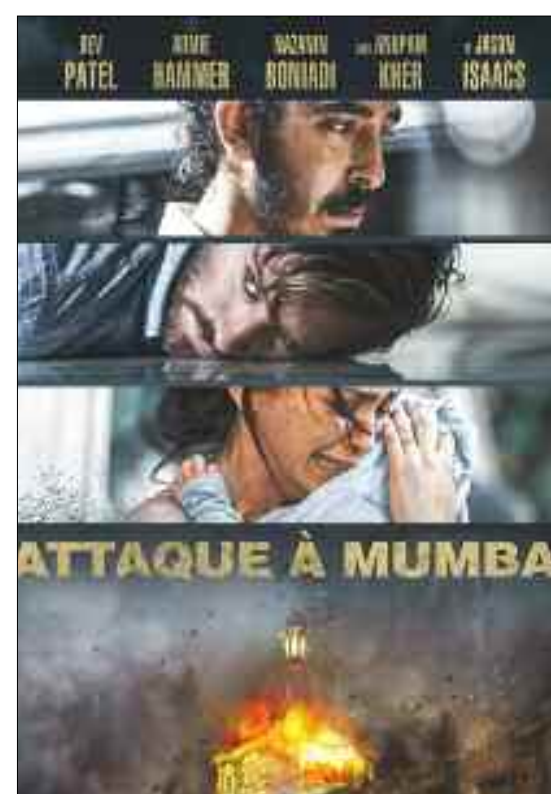
Téléfilm de science-fiction de Charles Barker

→ Une groupe de joueurs en ligne est invité à tester un nouveau jeu vidéo, le "must" du jeu en réalité virtuelle. Persuadés qu'il s'agit d'abord d'un "shoot 'em up" particulièrement efficace, ils comprennent rapidement que l'expérience pourrait bien être un peu plus qu'une simple simulation...

Ciné Premier - 20.50 Attaque à Mumbai

Thriller de Anthony Maras

→ A Mumbai, en Inde, un hôtel est pris d'assaut par des terroristes. Le personnel se dévoue corps et âme afin de protéger les clients et leurs familles.



Ciné Premier - 22.49 Doctor Sleep

Film d'horreur de Mike Flanagan

→ Un homme, traumatisé par la folie de son père, vient en aide à une jeune fille aux mêmes pouvoirs extrasensoriels et cible d'une femme en quête d'immortalité. Il y a quarante ans, Dan Torrance a subi la folie de son père, l'écrivain Jack Torrance, à l'Overlook Hotel. Depuis, il tente de vivre une existence normale.



UN CYCLE DE PROJECTIONS À LA CINÉMATHEQUE D'ALGER

EN HOMMAGE AU COMPOSITEUR AHMED MALEK



La Cinémathèque algérienne rend hommage au compositeur algérien Ahmed Malek, disparu en 2008, à travers la projection de films dont il a composé la bande originale, indique l'établissement dans un communiqué. Le programme, qui se poursuit jusqu'à jeudi, prévoit la projection de plusieurs films notamment «Les vacances de l'inspecteur Tahar» de Moussa Haddad «Omar Gatlatto» de Merzak Allouache, «Barrières» de Ahmed Lallem et «Leila et les autres» de Sid Ali Mazif dont Ahmed Malek a composé la musique. A raison de trois séances par jour, la cinémathèque propose également deux films sortis en salles récemment, «Abou Leila» de Amin Sidi Boumediene et «En attendant les hirondelles» de Karim Moussaoui. Natif d'Alger en 1931, Ahmed Malek a suivi des cours d'apprentissage d'instruments de musique comme le piano et l'accordéon. Plus tard, il intègre l'Orchestre de la Radio algérienne, dirigé alors par le regretté Mustapha Skandrani, et collabore comme arrangeur avec plusieurs artistes et groupes de musique algériens. Ahmed Malek a composé nombre de musiques de films notamment «Barrières» d'Ahmed Lallem, «Le charbonnier» de Mohamed Bouamari, «Les enfants de novembre» de Moussa Haddad, «Autopsie d'un complot» de Mohamed Slim Riad et «Un toit, une famille» de Rabah Laradji.

R.C

Ouargla

«Arak d'Arak» en lice pour le prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighes



L'œuvre cinématographique intitulée «Arak d'Arak» (ton fils est ton fils, en variante amazighe Ouarglie) sera engagée pour le concours de la 2ème édition du prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighes (ouvert via une plateforme numérique du 27 mai au 4 août 2021), a appris l'APS de son producteur.

Le film de 96 minutes, d'expression amazighe dans la variante Taguergrant d'Ouargla, retrace des facettes du quotidien de la société ouarglie dans les années 1980 et 1990, tout en valorisant le patrimoine culturel matériel et immatériel dans le vieux ksar d'Ouar-

gla, à travers son folklore, son artisanat traditionnel et les traditions locales, a précisé le producteur, Mohamed Ali Mahdjer.

La réalisation de cette œuvre, première expérience cinématographique du genre à Ouargla, a nécessité la contribution de spécialistes et de chercheurs en littérature populaire et le recours à un glossaire de la variante amazighe Taguergrant pour reprendre des termes et des noms anciens, actuellement en voie de disparition car très rarement utilisés, surtout par les jeunes générations, a-t-il expliqué.

Le but de cette œuvre culturelle est de ressusciter le patrimoine culturel des anciens habitants d'Ouargla et archéologique de la région, pour le faire connaître aux jeunes générations et assurer sa sauvegarde.

Ceci, en plus de véhiculer des messages sur l'importance de la fa-

mille, de la bonne éducation des enfants, et des risques comportementaux pouvant découler de la négligence par les parents de l'éducation de leurs enfants, tels que les fléaux de la drogue et du vol. L'autre objectif est de valoriser le potentiel local des jeunes en matière de maîtrise de l'art cinématographique et des techniques de montage et de mise en scène, a souligné M.Mahdjer.

Cette œuvre cinématographique, dont la réalisation a duré presque une année avec la participation d'une quinzaine de comédiens amateurs pour camper différents rôles, a été initiée par la coordination des associations du vieux ksar d'Ouargla sur fonds propres et une contribution du Haut-commissariat à l'Amazighité (HCA). D'après son producteur, le film, qui a déjà bénéficié d'une promotion via les réseaux sociaux, sera diffusé sur la chaîne 4 de la télé-

vision nationale (TV4), une fois obtenus les droits d'auteurs et les droits voisins.

Institué en 2020, le prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighes a pour objectif de récompenser les meilleures recherches et œuvres réalisées par des participants, encourageant ainsi la recherche et la production de la littérature en langue amazighe, dans ses variantes utilisées en Algérie, et leur promotion.

La cérémonie de remise des prix de cette deuxième édition sera organisée dans le cadre de la célébration du nouvel an amazigh «Amenzou Yennayer», coïncidant avec la date du 12 janvier de chaque année. La wilaya de Tamanrasset a été choisie pour abriter la célébration officielle de Yennayer, le 12 janvier 2022, a-t-on fait savoir.

R.C

Oran

Ouverture de la manifestation «Été théâtral pour jeunes»

La manifestation «Été théâtral pour les jeunes» s'est ouverte, samedi après-midi au «Petit théâtre» de l'association culturelle «El Amel» d'Oran, dans le strict respect des mesures de prévention contre la propagation de Covid-19.

La première journée de cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 20 août prochain, a été marquée par des spectacles inspirés de proverbes algériens, qui traitent de situations sociales de manière distinguée, par des stagiaires de l'école de théâtre de l'association précitée.

Les pièces de théâtre, programmées dans le cadre de l'activité «Été théâtral de la jeunesse» organisée par l'association El Amel, sont interprétées par la 28e promotion sortie ré-



cemment, composée de trois groupes comprenant chacun 10 nouveaux diplômés, a-t-on indiqué, Selon le président de l'as-

sociation culturelle «El Amel», le metteur en scène et comédien de théâtre, Mohamed Mihoubi, depuis 1992 son association a

formé plus d'un millier de jeunes dans le domaine théâtral.

Le programme de cet événement, visant à relancer l'activité culturelle à Oran, comporte aussi l'organisation d'un concours théâtral intitulé «Stars du Show» pour les jeunes, avec la participation de 19 amateurs du 4e art afin de les intégrer dans les métiers du théâtre.

Sous le titre «Théâtre de conférences», des lectures dramatiques d'auteurs dramatiques et des conférences ont été programmées traitant de plusieurs thèmes, dont «Le théâtre scientifique», «Le théâtre d'El Halqa», «Le théâtre, l'art de la simulation» et «mise en scène et mouvement», suivies de débats avec le public.

R.C

vie pratique

santé

L'iode, indispensable au bon fonctionnement de la thyroïde

L'iode est un oligoélément indispensable à notre organisme. Sans lui, la thyroïde ne peut pas fabriquer d'hormones. Les carences sont devenues rares, excepté chez les femmes enceintes dont les besoins sont accrus.

Quel est le rôle de l'iode ?

L'iode est un oligoélément principalement impliqué dans la synthèse des hormones thyroïdiennes T3 (qui contiennent 3 molécules d'iode) et T4 (qui contiennent 4 molécules d'iode). Ces hormones sont sécrétées dès le début de la vie du fœtus et participent à de nombreuses fonctions de l'organisme, notamment à la croissance, au développement neurologique, à la régulation du métabolisme de base, au développement des muscles, etc. L'iode intervient également dans le métabolisme des glucides, des lipides et des protéines.

Quels sont nos besoins quotidiens en iode ?

Les apports satisfaisants (AS) en iode varient selon l'âge.

Surveiller sa consommation d'iode pendant la grossesse !

Pendant les neuf mois de grossesse, et au cours de l'allaitement, les besoins en iode s'accroissent, passant à 200-250 µg/j. «Une femme enceinte doit avoir un équilibre hormonal parfait», indique un endocrinologue, qui préconise un dosage de la TSH dès qu'une grossesse est envisagée.

Surcharge ou carence en iode : quels risques ?

Il ne faut pas tomber dans l'excès, car surcharger la thyroïde peut la dérégler, mais aussi occasionner des diarrhées, des céphalées, voire des effets indésirables au niveau cardiaque ou rénal. L'Anses recommande de ne pas dépasser 600 µg/j chez les adultes et 300 µg/j chez les moins de 10 ans.

Les carences en iode, elles, sont rares en Occident, mais peuvent s'avérer graves et entraîner des retards de croissance, de troubles mentaux ou psychomoteurs.

Est-ce utile de vérifier son taux d'iode ?

L'iodurie (dosage dans l'urine) ou l'iodémie (dans le sang) ne sont pas utiles pour vérifier ses apports en iode.

«L'iodémie témoigne de la présence d'iode à un instant donné. Quant à l'iodurie, elle fluctue d'un jour à l'autre. Une alimentation variée et équilibrée apporte les apports en iode suffisants, en dehors de la grossesse», estime l'endocrinologue au CHU de Lyon.

Où trouver de l'iode dans l'alimentation ?

Le sel de table est enrichi en iode depuis 1972, ce qui n'est pas le cas des sels de mer (Guérande...) dont l'oligoélément, très volatil, s'est évaporé. Pour autant, pas question d'abuser du sel au quotidien !

Les poissons, les fruits de mer et les algues sont riches en iode. Les poissons gras sont les plus intéressants sur le plan nutritionnel. Mais, ils peuvent stocker dans leurs graisses du mercure, des PCB ou des dioxines, toxiques pour la thyroïde. On peut sans risque consommer deux fois du poisson dans la semaine, même pendant la grossesse, estime les spécialistes. L'air marin a-t-il un intérêt ? En bord de mer, l'air est chargé en iode, mais l'impact sur l'organisme est minime. L'iode utile, c'est celui qui provient de notre alimentation.

Météo



Lundi 19 juillet : 28°C

→ Dans la journée :

Ciel plutôt dégagé
max 28°C, ressentie 18°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :

Ciel plutôt dégagé
20°C, ressentie 18°C
Vent modéré d'ouest

Alger :

Lever du soleil : 05:43

Coucher du soleil : 20:04

Soigner ses ongles de pieds

Dès que le soleil brille, nous adorons parer nos ongles de pieds de vernis. Mais restons attentives à eux ! Un ongle qui se fendille, s'incarne ou devient jaune... Le moindre changement d'aspect doit nous alerter. Des solutions au cas par cas.

Comment soigner un ongle incarné ?

Chaussures serrées, ongle trop court... un bout d'ongle pénètre la chair. La zone est rouge, gonflée et sensible. Le bon réflexe, il faut appliquer un antiseptique. Le pédicure-podologue découpe ensuite la partie de l'ongle

entrée dans la chair, puis nettoie les sillons.

Les bons gestes : une fois l'ongle désinfecté à la chlorhexidine, le protéger avec un pansement.

Comment soigner un panaris ?

Le panaris est une infection bactérienne favorisée par un ongle incarné, un choc, une écharde. L'endroit devient chaud, rouge et entraîne une douleur lancinante. Le bon réflexe : désinfecter avec des bains antiseptiques de deux à trois minutes, ou avec un spray désinfectant, deux à trois fois par jour. Si la douleur persiste, devient pul-

sative ou si la zone gonfle, et qu'une poche de pus se forme, il faut consulter.

Comment soigner un hématome au niveau de l'ongle ?

Il survient après un choc violent ou des microtraumatismes répétés, souvent causés par la pratique d'un sport. Attention, un ongle présentant une couleur brune en l'absence de choc récent peut révéler un autre problème. Le bon réflexe : en cas de douleur et de sensation de pression, il faut consulter dans les 48 heures après le choc.

(Suite et fin)

Recette du jour

GÂTEAUX AUX SÉSAMES ET AU MIEL

INGRÉDIENTS

- Mesure du verre : 240 ml
- 250 g de beurre mou
- 1 verre de sucre glace
- 2 œufs
- Vanille
- 1 pincée de sel
- 2 verres de sésames torréfiés
- 1 levure chimique
- 450 g de farine
- 1 ramequin de fruits confits
- 1 verre de miel



PRÉPARATION

En premier lieu, dans un saladier, travaillez beurre, sucre glace, vanille et la pincée de sel en pommade avec les mains, spatule ou un fouet manuel. Ajoutez un œuf entier, un jaune, un verre de sésames et mélangez. Puis, pour la

finition, gardez le blanc d'œuf et le deuxième verre. Ensuite, rajoutez la levure chimique et la farine afin d'obtenir une pâte. Par la suite, formez des boules de la grosseur d'une noix. Battez le blanc d'œuf légèrement avec une fourchette et roulez, dedans, les boules une par une. Après, les rouler dans les graines de sésames. Placez dans des caissettes et, au centre de chaque gâteau, un morceau de fruit confit. Pour finir, enfournez à 180 degrés pendant 20 minutes.

Dès la sortie des gâteaux du four, arrosez-les avec une cuillère à soupe de miel.

Horaires des prières

Lundi 10 dhou el hidja :
19 juillet 2021

Dhor12h54

Asser16h43

Maghreb.....20h05

Icha.....21h47

Mardi 11 dhou el hidja 1442 :
20 juillet 2021

Fedjr03h47

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Ligue des champions

10^e couronne pour Al Ahly vainqueur du Kaizer Chiefs FC

→ Le club égyptien d'Al Ahly s'est imposé 3-0 en finale de la Ligue des champions contre la formation sud-africaine du Kaizer Chiefs FC, ce samedi 17 juillet au stade Mohammed-V de Casablanca. C'est le dixième sacre des «Diables rouges» dans la compétition et le troisième pour leur entraîneur Pitso Mosimane.



■ Et de dix pour le Ahly. (Photo > D. R.)

«Je suis un Sud-Africain qui prépare la déroute de mes compatriotes». Pitso Mosimane avait donné le ton avant cette finale, et tout s'est déroulé comme prévu pour l'ancien sélectionneur des «Bafana Bafana», déjà vainqueur à deux reprises de la Ligue des champions avec le Mamelodi Sundowns FC en 2016 et Al Ahly en novembre dernier. Le technicien connaissait la recette et a su parfaitement l'appliquer dans un stade Mohammed-V de Casablanca à huis clos.

La démonstration égyptienne

Comme attendu, ses joueurs monopolisent le ballon dès les premières minutes de cette finale face à une équipe du Kaizer Chiefs FC qui s'attèle surtout à bien défendre, comme elle le fait depuis le début de la compétition. Et le club sud-africain est en réussite pour sa première finale : son gardien nigérian Daniel Akpeyi n'a aucun arrêt à faire. Al Ahly maîtrise les débats sans être tranchant, mais n'est aussi jamais mis en danger par les hommes de Stuart Baxter qui ne

font que courir après le ballon. À force de défendre, les «Chiefs» se mettent à la faute, à l'image du défenseur Happy Mashiane coupable d'un tacle très dangereux sur le latéral droit des «Diables rouges» Akram Tawfik. Sa semelle sur la cheville de l'Égyptien n'est d'abord sanctionnée que d'un carton jaune. Mais l'arbitre burundais Pacifique Ndebahawenimana change sa décision après avoir consulté la vidéo : le jeune sud-africain est exclu juste avant la pause. Les nonuples champions d'Afrique en profitent. Après une longue séquence de conservation du ballon, Akram Tawfik trouve une passe en profondeur lumineuse pour son attaquant Mohamed Sherif, qui trompe le gar-

dien d'une balle piquée (1-0, 53^e). Pitso Mosimane et son staff exultent. Al Ahly est lancé et ne laissera rien au Kaizer Chiefs FC. Le club du Caire étouffe celui de Soweto et double la mise après un one-deux entre Mohamed Sherif et Mohamed Magdi Afsha qui conclut ce dernier d'une frappe imparable à l'entrée de la surface (2-0, 64^e). Sans forcer, Al Ahly enfonce le clou avec Mohamed Sherif, le meilleur buteur

de la compétition, toujours dans les bons coups : l'attaquant égyptien talonne le ballon pour Amr El Soulia qui trouve la lucarne d'un plat du pied (3-0, 74^e). La suite est un long calvaire pour le Kaizer Chiefs FC. La formation sud-africaine n'aura pas eu les armes pour rivaliser avec le club le plus titré de la compétition qui assoit encore un peu plus sa domination avec cette «decima».

R. S.

Athlétisme

La Ligue oranaise table sur la «relève» pour redorer le blason des clubs locaux

→ La Ligue oranaise d'athlétisme a mis en valeur lundi les résultats réalisés par ses clubs lors du festival de la discipline dédié aux benjamins et minimes déroulé en fin de semaine à Béjaïa, estimant que cette nouvelle génération représente «l'avenir de l'athlétisme oranais, en déclin depuis plusieurs années».

«Les résultats réalisés par nos athlètes lors du festival de Béjaïa annoncent la naissance d'une nouvelle génération d'athlètes sur laquelle on table énormément pour redorer le blason de l'athlétisme oranais», a déclaré à l'APS, le vice-président de la Ligue, Noureddine Abaïdia. La capitale de l'Ouest du pays a été représentée au cours de ce festival par quatre formations qui sont revenues avec une dizaine de médailles dans les valises, «une moisson encourageante», a estimé l'ancien marathonien international. La Ligue oranaise d'athlétisme, à sa tête l'ancien coureur international Brahim Ammour, a tracé un plan d'action visant à «réhabiliter la discipline qui a perdu beaucoup de son brio», a encore dit le deuxième responsable de cette instance, déplorant au passage le manque de moyens dont souffrent les clubs oranais. «Mis à part les subventions, qui demeurent du reste insuffisantes, attribuées par la direction locale de la jeunesse et des sports, les clubs oranais d'athlétisme sont dépourvus de toute autre aide. Les entrées d'argent dont ils bénéficient ne couvrent même pas les frais de deux déplacements», a-t-il regretté. Pour Noureddine Abaïdia, «l'APC d'Oran devrait également jouer son rôle dans le processus de relance

de la discipline, sachant qu'elle n'a octroyé aucune subvention aux clubs d'athlétisme depuis 2016». Ne tarissant pas d'éloges sur le talent dont recèle l'athlétisme à Oran, le vice-président de la Ligue a évoqué un autre paramètre ayant empêché l'émergence de plusieurs jeunes dans ce domaine, à savoir le manque sensible en matière d'infrastructures. «Dans tout Oran, il n'existe qu'un seul stade d'athlétisme, à savoir celui des Castors, qui accueille quotidiennement les entraînements de tous les clubs. Certains athlètes résidant dans les banlieues de la wilaya parcourent 15 km pour venir s'entraîner dans ce stade, car leurs communes sont dépourvues d'infrastructures dédiées à cette discipline», a-t-il déploré. Pour autant, la famille d'athlétisme à Oran attend avec impatience l'achèvement des travaux du nouveau stade de cette discipline (4 200 places) relevant du complexe sportif olympique en cours de construction dans la commune de Bir El-Djir et qui accueillera l'essentiel des compétitions lors de la 19^e édition des Jeux méditerranéens, prévue dans la ville en 2022. «Il s'agit d'un apport de taille pour l'athlétisme oranais qui nous aidera, nous en tant que membres du bureau exécutif de la Ligue d'athlétisme de wilaya, à concrétiser notre programme de développement de la discipline», s'est réjoui Abaïdia. Il a signalé au passage que son instance travaille d'arrache-pied pour récupérer les athlètes du cru ayant opté pour d'autres clubs à Alger et Constantine en particulier, «à cause du manque de moyens dont souffrent leurs clubs oranais».

S. G.

EN DEUX MOTS

Ligue 1 : l'ESS revient de loin

En fin de compte, cette 32^e journée du championnat professionnel de Ligue 1 a souri au leader, l'ES Sétif qui est revenu de loin face à la JS Saoura qui tenait la victoire jusqu'à la 96^e pour voir Kendouci remettre les pendules à l'heure. Malheureusement pour lui, le Chabab Belouizdad est tombé à Tlemcen face à une équipe mal en point du WAT (2-1). Il cède donc la première place à l'Entente, alors que le NC Magra continue sur la lancée avec une large victoire sur le CA Bordj Bou Arreridj (3-0). L'USM Alger se réveille en revenant avec une grosse victoire de son déplacement de Aïn M'illa où il a atomisé l'ASAM 3-0. Idem pour le RC Relizane, tombeur de la JSM Skikda (2-0) alors que le Mouloudia d'Alger s'est contenté d'un nul à Chlef face à l'ASO (1-1). Le Paradou AC s'est défait de l'USM Bel-Abbès (2-0), tout comme l'US Biskra du MC Oran (1-0).

Résultats partiels

JSMS – RCR 0-2
NCM – CABBA 3-0
PAC – USMBA 2-0
WAT – CRB 2-1
ASAM – USMA 0-3
ASO – MCA 1-1
USB – MCO 1-0
ESS – JSS 2-2

Football

La CAF approuve la création d'une Superligue

→ Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) a réaffirmé vendredi soir à Salé (Maroc), l'existence d'un projet de Superligue regroupant les meilleurs clubs du continent. «Je suis très enthousiaste par rapport au fait que beaucoup de diffuseurs sont venus me voir pour me dire qu'ils veulent contribuer à la Superligue africaine», a déclaré le président de la CAF, Patrice Motsepe.

Même s'il a assuré que les 54 fédérations affiliées à la Confédération africaine de football bénéficieraient du projet, le président de la CAF est resté flou sur les contours de cette future élite. «Cette nouvelle Superligue de la CAF est inclusive, le comité interclubs formulera les critères et les détails des règles pour en faire un succès, ce que je peux confirmer, c'est que tous les pays seront inclus, c'est une initiative de base et chaque pays en fera partie», a-t-il par ailleurs ajouté.

En février 2020, le président de la Fédération internationale de football (Fifa), Gianni Infantino, avait fait des propositions très concrètes concernant une éventuelle Superligue africaine. Ahmed Yahya, deuxième vice-président de la CAF, est chargé en partie de superviser le projet. «Le comité interclubs évalue la situation et conseillera de manière inclusive afin que chaque pays d'Afrique bénéficie de ce projet, les bénéfices de la Superligue africaine

seront partagés dans les 54 pays du continent», a-t-il dit. D'autre part, la CAF est favorable à l'idée d'une Coupe du monde tous les deux ans, émise lors du dernier congrès de la Fifa, a annoncé Motsepe à l'issue de la réunion de son Comité exécutif.

«La plus haute instance de la CAF a jugé nécessaire d'exprimer son soutien comme nous l'avons fait lors du congrès», a déclaré le Sud-Africain. Pour le successeur d'Ahmad Ahmad à la présidence de la CAF en mars dernier, «le football africain, compte tenu des graves défis financiers et du manque d'infrastructures et d'installations de football sur le continent, serait probablement l'un des plus grands bénéficiaires d'une Coupe du monde qui a lieu tous les deux ans».

«Avoir la Coupe du monde de football tous les deux ans est quelque chose qui sera un énorme avantage pour le monde mais plus encore pour le monde en développement et le football africain en particulier», a ajouté le président de la CAF. Au sujet de la périodicité de la Coupe d'Afrique des nations seniors, il a confirmé sa tenue tous les deux ans, avant d'annoncer des changements pour le CHAN (championnat d'Afrique des nations), qui met aux prises des sélections constituées de joueurs évoluant dans des championnats du continent. «Le CHAN aura lieu tous les trois ans», a indiqué le président Motsepe. ■



Journal national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er} Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur commercial : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Football
 La CAF approuve la création d'une Superligue

le match à suivre

Ligue 1
 L'ESS revient de loin

football

Ligue des champions
 10^e couronne pour Al Ahly vainqueur du Kaizer Chiefs FC

Un Mondial tous les deux ans ?

La FIFA propose, la CAF dispose

→ **Le calendrier international du football va-t-il être remis à plat ? Gianni Infantino y semble favorable. Le président de la FIFA, à l'occasion du 71^e congrès de l'instance, a plaidé vendredi pour une refonte à partir de 2024.**

«Le point de départ n'est pas : le calendrier est plein, donc rien ne change. Le point de départ est l'exact inverse. Nous partons d'une page blanche et nous sommes ouverts à tous les points de vue et opinions pour améliorer le calendrier international», a-t-il déclaré vendredi en visioconférence. Voici ce qu'il disait : «Croyez-moi, nous connaissons l'impact que peut avoir une Coupe du monde tous les deux ans. C'est pourquoi nous voulons l'élargir dans un contexte plus large de calendrier international, sommes-nous réellement convaincus que les matches de qualification qui pourraient avoir lieu de septembre à octobre à l'automne, puis au printemps pour une compétition 18 mois plus tard en juin à cheval sur l'Euro ou la Coupa America. Est-on sûr, donc, que c'est la bonne voie pour le foot ? Avec de bons matches à suivre ou des matches moins intéressants. On doit tout considérer. Arsène Wenger a lancé l'idée il y a quelques mois... bon, nous verrons, nous verrons, on doit tout analyser. De toute façon, toutes nos décisions seront prises avec priorité l'élément sportif. Notre décision ne sera pas basée sur un élément commercial. La considération sportive avant tout ! Il n'y a pas besoin d'être Einstein pour comprendre que si vous passez à une Coupe du monde tous les deux ans, vous allez doubler les revenus. Cela ne se passera pas ainsi. Il faut qu'on voit d'abord si cela fait sens d'un point de vue sportif, et puis nous verrons».

Mondial des clubs élargi à 24 équipes

S'il s'est gardé de défendre des positions personnelles sur ce terrain, le président de la FIFA ne veut pas lâcher, son idée à lui, celle d'un Mondial à 24 équipes. Il reconnaît que cette fameuse idée ne passe pas chez une catégorie de patrons de fédérations, mais il a la ferme intention de ne pas lâcher prise. Il réitère son intention de «trouver une date» pour son Mondial des clubs élargi à 24 équipes. Il souhaitait, par ailleurs, que la FIFA soit à la



■ On pourrait revoir ce trophée tous les deux ans.

(Photo > D. R.)

manœuvre pour la refonte du calendrier. «Avec comme argument : l'instance mondiale est le seul «organe» qui «génère» et «distribue» ses revenus dans le monde entier, contrairement aux ligues et aux confédérations continentales comme l'UEFA». Est-ce clair ?

Une étude lancée pour un Mondial tous les deux ans

La FIFA étant respectueuse de la Fédération saoudienne, pour des raisons, rassurez-vous sportives, dit-on, se voit se pencher à l'occasion du Congrès, sur la proposition de cette Fédération qui souhaiterait organiser les Coupes du monde féminine et masculine, tous les deux ans, au lieu de quatre. L'idée fait son petit bonhomme de chemin et sera même examinée de près dans un futur plus ou moins proche, car 166 membres de l'instance (sur 188) ont décidé de voter une motion pour qu'une étude de faisabilité soit menée. A l'occasion de son Congrès, tenu en mai, Gianni s'est référé à la proposition de Arsène Wenger qui avait lancé cette idée passer de 4 à 2 ans «on verra, on va en discuter et analyser ça. Mais l'aspect sportif est la priorité, pas l'aspect commercial...»

La CAF ? Dit oui, mais sans toucher à la CAN

Ce vendredi, à l'issue de son comité exécutif organisé à Rabat au Maroc, la Confé-

dération africaine de football a apporté son soutien à cette initiative. «L'Afrique pourrait être la plus grande bénéficiaire d'un Mondial tous les deux ans», a ainsi glissé le président de l'instance, Patrice Motsepe. Une position peu surprenante au vu de la proximité entre la FIFA et la nouvelle équipe dirigeante à la tête de la CAF... Malgré les problèmes de compatibilité que cette réforme risquerait de poser avec l'organisation de la CAN tous les deux ans, le Sud-Africain a réitéré son engagement en faveur d'une CAN organisée le plus souvent possible. Au moment opportun, nous prendrons la bonne décision», a promis le dirigeant. Des propos qui ne suffiront pas forcément à rassurer les amoureux du football africain, bien conscients qu'Infantino milite pour le passage à une CAN tous les 4 ans.

Superligue africaine, tout le monde dit oui

Selon un média africain «à l'inverse de l'UEFA, parvenue à faire abandonner le projet de Superligue européenne au printemps dernier, la Confédération africaine de football a, quant à elle, confirmé sa volonté de mettre en place une ligue fermée réunissant les meilleures équipes du continent. «Je suis très enthousiaste par rapport au fait que beaucoup de diffuseurs sont venus me voir pour me dire qu'ils veulent contribuer à la Superligue africaine», a ainsi affirmé le président de

la CAF, Patrice Motsepe, ce vendredi à l'issue d'une réunion du comité exécutif de l'instance qui se tenait à Rabat au Maroc à la veille de la finale de la Ligue des champions opposant Al Ahly aux Kaizer Chiefs.

Le vice-président de la CAF veut rassurer les sceptiques

Rappelons que cette idée avait, dans un premier temps, été soumise par Gianni Infantino, et très proche de Motsepe. Si le dirigeant n'a apporté aucune précision sur le format de la compétition ou les critères de sélection envisagés, une nouvelle étape a en revanche été franchie avec la nomination du Mauritanien Ahmed Yahya, vice-président de la CAF, en tant que chargé de la création de la Superleague africaine. Afin de rassurer les sceptiques, Motsepe a par ailleurs garanti que cette compétition aurait des retombées vertueuses pour les 54 associations membres de la CAF. En espérant avoir bientôt droit à davantage de précisions... rapporte un journal électronique africain.

H. Hichem

A voir

- La chaîne L'Equipe : Les jeux insolites à 20h
- BeIN Sports 2 : Betis Séville - Real Madrid (re-diff) à 20h